

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ORGANE DES INSTITUTEURS CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUEBEC

PARAISANT TOUS LES MOIS

VOL. I.

MONTRÉAL, 1^{er} DÉCEMBRE 1881.

N^o 12.

SOMMAIRE.

ACTES OFFICIELS.— AUX LECTEURS.— PÉDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT : Plan d'études triennal pour école élémentaire — Plan d'études quadriennal pour école élémentaire—Tableau de l'emploi du temps — Etude des sciences d'observation — La gymnastique—Physique élémentaire—Revue des faits scolaires—Géographie : Population des différents Etats de l'Amérique ; Population des différents Etats de l'Asie ; Population des différents Etats ou Pays de l'Afrique—Vers à apprendre par cœur : Le Léopard et l'Ecureuil ; La Marchandise de mauvais débit—Une question de grammaire : *Oeil ou yeux* — Phrases à corriger, corrections—Dictées syntaxiques — Dictées orthographe usuelle — Problèmes d'algèbre. — TRIBUNE LIBRE : Avis aux instituteurs — Convention des instituteurs protestants.— LECTURE POUR TOUS : Souvenirs d'une institutrice — BIBLIOGRAPHIE.— CONDITIONS D'ABONNEMENT.

ACTES OFFICIELS.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un Ordre en Conseil en date du 29 octobre courant (1881), et en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, d'accorder un congé d'absence de six mois à M. George Tanguay, inspecteur d'écoles, pour raison de santé, et que M. Célestin Bouchard continue d'exercer temporairement la charge d'inspecteur d'écoles pendant six mois, durant l'absence de M. G. Tanguay, avec un traitement de quatre cents piastres (\$400) pour les six mois.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Nomination de commissaires d'écoles

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR par un Ordre en Conseil en date du 2 novembre courant (1881), et en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés de faire les nominations de commissaires d'écoles suivantes, savoir :

Comté de Bonaventure, Saint-Laurent de Matapédia.—M. David Lawlor, en remplacement de M. Daniel Fraser, qui a quitté définitivement la municipalité.

Comté de Montcalm, Wexford.—M. George Goreault, en remplacement de M. Alfred Grégoire, qui a quitté définitivement la municipalité.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Avis de demande d'annexion, etc., de municipalité scolaire en vertu de la 5^{me} sect., 41 Vict., ch. 6.

Annexer à la municipalité de Crambourne, dans le comté de Dorchester, les deuxième, troisième et quatrième rangs du coin sud-ouest de Frampton Ouest, dans le dit comté.

Aux lecteurs.

Avec la présente livraison se termine la première année du *Journal de l'instruction publique*.

Nous profitons de cette circonstance pour offrir nos sincères remerciements à tous ceux qui ont bien voulu nous encourager jusqu'à ce moment, et nous les prions de nous continuer à l'avenir la même bienveillance.

Bien que nous n'ayons jamais voulu

faire de réclame en faveur de la revue dont la rédaction nous a été confiée, nous nous permettrons, néanmoins, d'attirer l'attention du lecteur sur la Table des matières qui accompagne la présente livraison. Nous osons nous flatter d'avoir rempli le programme que vous nous étions tracé au commencement de l'année, et nous avons lieu de croire que le *Journal de l'instruction publique*, par la variété et le caractère pratique des nombreux travaux qu'il renferme, n'a pas été sans produire certains résultats chez la classe enseignante de cette province. C'est là, du moins, l'opinion de personnes autorisées, remplissant des fonctions importantes dans l'enseignement.

Nous nous armons d'un nouveau courage pour l'année qui va bientôt commencer. Nous osons promettre qu'elle ne sera pas moins féconde en résultats, attendu que nous avons pris des mesures pour donner au journal encore plus d'intérêt.

Nous recevrons avec reconnaissance les remarques ou les suggestions que l'on voudra bien nous communiquer, disposé que nous sommes à ne rien négliger, mais, au contraire, à tenir compte de tout ce qui pourrait faire du *Journal de l'instruction publique* une revue éminemment pédagogique.

LE COMITÉ DE RÉDACTION.

PÉDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT

Plans d'études.—Tableau de l'emploi du temps.

—
Coteau du Lac, 9 nov. 1881.

A M. J. O. Cassegrain, secrétaire du Comité de rédaction du *Journal de l'instruction publique*.

Monsieur,

Le "Tableau de l'emploi du temps" que j'ai l'honneur de vous transmettre aujourd'hui a déjà été publié, en même

temps que deux autres tableaux analogues que j'avais préparés pour les écoles primaires supérieures. (Voir ancien *Journal de l'inst. pub.*, livraisons de mars, avril et mai 1879.)

Ce tableau est conséquemment celui publié il y a plus de deux ans, sauf quelques changements que j'ai cru devoir y faire, dans la distribution du temps, afin qu'il soit donné une plus large part à l'enseignement du catéchisme et de l'histoire sainte. Par là, j'ai tenu compte d'une opinion émise par Sa Grandeur Mgr Langevin qui avait été chargé, par le Conseil de l'instruction publique, d'examiner les trois tableaux en question.

Quant aux deux plans d'études qui accompagnent le tableau—tous les deux pour écoles élémentaires, l'un triennal, l'autre quadriennal—, je les ai préparés tout dernièrement.

En terminant, laissez-moi vous dire, monsieur, que je suis très flatté de la confiance dont vient de m'honorer le Comité de rédaction du *Journal de l'instruction publique* en me demandant de lui transmettre le petit travail que vous recevrez en même temps que la présente.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre humble serviteur,

C. BRAULT.

M. Brault est prié d'agréer nos sincères remerciements de ce qu'il a bien voulu accéder à la demande que nous lui avons faite au nom du Comité de rédaction du *Journal de l'instruction publique*. Nous espérons de plus qu'il complètera son œuvre, en faisant pour les écoles modèles et les académies ce qu'il a déjà fait pour les écoles élémentaires.

J. O. C.

PLAN D'ÉTUDES.

MUNICIPALITÉ SCOLAIRE DE

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE No

Matières dont l'enseignement est exigé dans les écoles élém.	1ère ANNÉE.		2e ANNÉE.		3e ANNÉE.	
	1er semestre.	2e semestre.	1er semestre.	2e semestre.	1er semestre.	2e semestre.
1. Religion.	1er semestre. Prières.	2e semestre. Prières ; catéchisme.	1er semestre. Catéchisme.	2e semestre. Catéchisme.	1er semestre. Catéchisme avec explications à l'aide des "Devoirs du chrétien;" leçons orales d'histoire sainte.	2e semestre. Catéchisme avec explications à l'aide des "Devoirs du chrétien;" leçons orales d'histoire sainte.
2. Lecture.	Alphabet lettres épélation individuelle et simultanée.	1er livre. Epellation dans le livre; lecture courante ; épellation par cœur des mots les plus simples de la leçon.	2e livre. Epellation dans le livre; lecture courante ; épellation par cœur des mots les plus simples de la leçon.	2e livre. Epellation dans le livre; lecture courante ; épellation par cœur des mots les plus simples de la leçon.	3e livre et manuscrit ; lect. raisonnée ; épellation par cœur de petites phrases et de parolles de phrases ; signifi- cation et leur espèce.	3e livre et manuscrit ; lect. raisonnée ; épellation par cœur de petites phrases et de parolles de phrases ; signifi- cation et leur espèce.
3. Grammaire.		Petites lec. orales. Déf. prélim. ; nom, article, Usage du livre de lect. pour la partie pratique.	Def. Lec. orales ; nom, art, adj., et pronom. Usage du livre de lecture pour la partie pratique.		Leçons orales. Le verbe ; usage du liv. de lect. pour analyser ; petites dictées.	Leçons orales. Le verbe ; usage du liv. de lect. pour analyser ; petites dictées.
4. Ecriture.	Demi-gros ; minuscules i, u, o, n, m, a.	Demi-gros ; minuscules c, r, s, v, x, t, d, l, h, b, q, g, p, f, y, z, f.	Gros ; minuscules. Demi-gros ; majuscules courante.	Gros ; minuscules. Demi-gros ; majuscules courante.	Courante.	Courante.
5. Dessin industriel.		1er livre.	1er livre.	1er livre.	1er livre.	1er livre.
6. Arithmétique.	Numération.	Munér., add. et soust.	Numér., mult. et divis.	Règles composées.	Fract. ordinaires.	Règ. comp avec fract ; fract. déc. ; règ. de trois Journal ; G.-livre ; L.
7. Tenue des livres.			Notions prélim. données oralement.	Notions gén. sur les cinq parties du monde (oral).	Comptes et factures.	Caisse.
8. Géographie.					Not. sur les pays les plus en rapport avec le Canada.	Not. sur les pays les plus en rapport avec le Canada.
9. Hist. du Canada.					Domin. franc. (lec. orales)	Domin. ang. (lec. orales)
10. Agriculture.					Éléments (lec. orales)	Éléments (lec. orales)
11. Lec. de choses, etc.	Bien-séance.	Bien-séance.	Bien-séance.	Bien-séance. Animaux.	Bien-séance. Végétaux.	Bien-séance. Minéraux.

TABLEAU DE L'EMPLOI DU TEMPS.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE No

MUNICIPALITÉ SCOLAIRE DE

D'après ce Tableau, les élèves sont, chaque semaine, 30 hrs 50 m. sous la surveillance du titulaire de l'école. Ce temps est ainsi distribué :

- (1). Religion, 3 hrs 0 m.
- (2). Lecture, 7 " 30
- (3). Gramm., 4 " 10
- (4). Ecriture, 2 hrs 30 m.
- (5). Dessin, 1 " 0
- (6). Arithm., 3 " 20
- (7). Tenue des livres, 0 hrs 50 m.
- (8). Géographie, 1 " 0
- (9). Hist. Canada, 1 " 0
- (10). Prières apél. études, 3 hrs 20 m.
- (11). Agriculture, 0 " 30
- (12). Lec. choses, 1 " 0
- (13). Récréation, 1 " 40

Jrs. de classe.	8½ h. à 9 h.	9 h. à 10 h.	10 h. à 10 h.	10 h. 10 à 11 h.	11 h. à 11½ h.	11½ h.	12-50 h. à 1 h.	1 h. à 1¼ h.	1¼ h. à 2 h.	2 à 2½ h.	2½ h. à 3 h.	3 h. à 3½ h.	3½ h. à 4 h.	
Lundi.	Entrée. Prière. Appel. Examen des devoirs. Étude.	Epellation. Lecture. Compte-rendu de la lecture.	Récréation. Aération de la classe.	Leçon de grammaire. Correct. d'exercices. Explication de la leçon suivante	Écriture.	Prière. Sortie.	Événés. Prière. Appel.	Epellation : lecture courante.	Prière. Catechisme.	Arithmét. Usage du tableau.	Récréation. Aération de la classe.	Histoire du Canada.	Dessin. industriel.	Prière. Sortie.
Mardi.	Comme ci-dessus.	Comme ci-dessus.	Comme ci-dessus.	Leçons de grammaire ; courte dictée à être corrigée le lendemain.	Écriture.	Prière. Sortie.	Comme ci-dessus.	Epellation : lect. cour. lecture du manuscrit	Catechisme eth. sainte.	Arithmét. usage des ardoises.	Comme ci-dessus.	Géographie : Leçons de notions préliminaires ; usage du globe ou de la mappemonde.	Prière. Sortie.	
Mercredi.	Comme ci-dessus.	Comme ci-dessus.	Comme ci-dessus.	Leçons de grammaire ; correct. dictée du jour précédent.	Écriture.	Prière. Sortie.	Comme ci-dessus.	Epellation : lecture raisonnée.	Catechisme Numérat. et H. sainte.	usage du calcul. récitation des tables.	Comme ci-dessus.	H. du Canada.	Dessin. industriel.	Prière. Sortie.
Jeudi.	Comme ci-dessus.	Comme ci-dessus.	Comme ci-dessus.	Leçons de grammaire, analyses.	Écriture.	Prière. Sortie.	Comme ci-dessus.	Epellation : lecture dans le Psautier	Prière. Catechisme	Arithmét. usage du tableau.	Comme ci-dessus.	Géographie.	Agriculture.	Prière. Sortie.
Vendredi.	Comme ci-dessus.	Comme ci-dessus.	Comme ci-dessus.	Leçons de grammaire ; dictée corrigée sur le champ	Écriture.	Prière. Sortie.	Comme ci-dessus.	Epellation : lecture	Histoire sainte	Tenue des livres.	Comme ci-dessus.	Catechisme pour tous les élèves.	Leçons sur la bien-séance.	Prière. Sortie.

Etude des sciences d'observation.

Mainte et mainte fois, nous nous sommes élevé contre l'apathie qu'on montre dans la plupart de nos maisons d'éducation pour l'étude des sciences d'observation. Et cependant il suffit de sortir du pays un instant, ou même de converser avec des étrangers, pour se convaincre qu'on demeure, sous ce rapport, dans un degré frappant d'infériorité. Et ce qui étonne le plus dans ces rencontres, ce n'est pas tant notre manque de connaissances que notre inaptitude à observer ce qui frappe nos regards pour en tirer des sujets d'instruction.

Nous nous plaignons trop à faire valoir le grand nombre de nos collègues classiques et les nombreux élèves qui les fréquentent, lorsqu'avec tout cela nous sommes forcés de nous reconnaître inférieurs aux étrangers en fait de connaissances générales. A quoi bon savoir conjuguer des verbes grecs et latins si on ne sait pas même se rendre compte du premier phénomène naturel qui se présente à notre vue ? On oublie trop facilement que les cours classiques ne sont que la clef pour devenir savant, pour faire des érudits, qu'avec cet appoint de première nécessité pour acquérir la science, il faut de plus l'étude, beaucoup d'étude et encore de l'étude. Mais du moment qu'on peut se vanter d'avoir passé par la Rhétorique et la Philosophie, on croit de suite avoir toutes les sciences infuses. Avec un peu d'audace et se confiant que les autres n'en savent pas plus que nous, on se permet de discourir sur tous les sujets, à peu près comme un aveugle le ferait des couleurs, et aux yeux des gens sensés, au lieu de passer pour savant, on se montre simplement pédant et ridicule.

Que ne s'applique-t-on pas davantage à l'observation, et surtout à tirer des conséquences de la conformation, des caractères, des relations des objets observés ? On parviendrait par ce moyen, sinon à entrer toujours dans l'intelligence de ce qui aurait attiré son attention, du moins à pouvoir reconnaître ce qui empêche d'aller plus loin et à se montrer un peu plus sage en demeurant plus humble. Et d'un autre côté, n'a-t-on pas signalé, comme un vice national, le manque de goût pour l'étude chez nos compatriotes ? Eh bien, qu'on se livre à l'observation, qu'on se demande raison des phénomènes

et des objets qui s'offrent à nos regards, on y trouvera tant d'attraction, tant de satisfaction, qu'on se sentira pressé d'observer davantage, d'aller plus loin dans ses investigations, et de ce moment on se trouvera gagné à l'étude : car une fois épris du désir de savoir, plus on connaît, plus on veut apprendre.

(Extrait du *Naturaliste canadien*.)

LA GYMNASTIQUE.

(Voir *Journal de l'instruction publique*, no 11, page 322.)

I. Exercices d'ordre.

- a) Formation d'un rang, alignement, transformation d'un rang de front en rang de flanc.
- b) Formation de deux rangs, sur place, en marchant.
- c) Petite, grande distance à gauche, à droite.
- d) Quart de conversion à gauche, à droite, d'un rang de front.
- e) Changement de direction d'un rang de flanc, en marche.

II. Exercices libres.

- a) *Positions*. — 1. Position ordinaire, avec mains aux hanches.
2. Quart de tour à droite, puis à gauche, sur place.
3. Position de pas, gauche, droite, en avant, de côté, en arrière.
- b) *Extensions et flexions*. — 1. Lancer les bras horizontalement, en avant, de côté, en arrière ; lancer les bras verticalement, en les dirigeant en avant, puis de côté.
2. Poings aux épaules : les lancer en avant, de côté, verticalement.
3. Lancer la jambe gauche, droite, alternativement en avant, de côté, en arrière.
4. Lever le genou, puis le talon gauche, droit, alternativement.
5. Flexion, extension des bras.
6. S'élever sur la pointe des pieds.
7. Flexion du corps en avant, de côté, en arrière.
8. Flexion des genoux.
- c) *Rotations*. — 1. Mouvement de la tête de côté, à gauche, à droite.
2. Rotation et balancement du bras gauche, droit.

3. Tourner le corps à gauche, à droite.
- d) *Marches.* — 1. Marche ordinaire en avant, de côté, en arrière, sur la pointe des pieds, sur place.
2. Marche au pas de gymnastique.
3. Changement de pas en marchant.
- e) *Sauts.* — 1. Sautillement, puis saut sur place, en avant, de côté, en arrière.
- f) *Exercices libres en marchant.* — 1. Répéter en marchant tous les exercices de bras, de poings. Changer de mouvements à tous les deux ou quatre pas.
2. De la position : bras croisés sur le dos, marche ordinaire, puis au pas de gymnastique.

III. *Exercices aux engins*

Ces examens varieront selon les instruments dont on dispose.

GARÇONS DE 13 A 15 ANS.

I. *Exercices d'ordre.*

- a) Formation de quatre rangs sur place, en marchant.
- b) Demie, trois quarts, entière conversion à droite, puis à gauche.
- c) Demie, entière conversion, précédée de 4 pas sur place, ou de 4 pas en avançant.
- d) Double contre-marche.

II. *Exercices libres.*

- a) *Positions.* — 1. Demi-tour à droite, position écartée.
- b) *Extensions et flexions.* — 1. Reprendre les exercices de bras, de poings, simultanément avec ceux de jambe et ceux de flexion de genoux.
2. De la position : poings aux épaules ; lancer les poings obliquement en arrière en passant sous les aisselles.
3. De la position : poings en avant, horizontalement, lancer les poings en arrière.
4. Lever le genou, puis le talon gauche, droit, simultanément avec les exercices de poings.
5. De la position ordinaire : balancement du corps en avant, en arrière, de côté.
6. De la position de pas :
- a) Flexion du corps en avant avec les mains aux hanches, puis avec les bras tendus.
- b) Flexions des genoux.
7. De la position écartée :
- o) Flexion du corps en avant, de côté,

alternativement, avec les mains aux hanches, puis avec les bras tendus.

b) Flexion complète du genou gauche, du droit, en avant, de côté.

8. *Passé.* — Passé à gauche, à droite, en avant, de côté, en arrière.

9. Passé avec les mouvements des poings.

10. Passé en 4 temps avec les mouvements des poings, précédée de 4 pas sur place.

c) *Rotations et équilibre.* — 1. Rotation de bras en avant, en arrière, en deux temps, puis en un temps.

2. Lancer la jambe en avant, la passer ensuite de côté, en arrière, et revenir en place (4 temps).

3. Le même exercice avec flexion de la jambe en place.

4. Lancer alternativement la jambe gauche, puis la droite en avant, avec flexion de la jambe en place et mouvement des poings en avant (4 temps).

5. Le même exercice avec mouvement de la jambe et des poings de côté.

6. Le même avec mouvement de la jambe en arrière et des poings en avant.

7. De la position des pas et de la position écartée : rotation du corps avec les mains aux hanches, puis avec les bras tendus horizontalement de côté.

d) *Marches.* — 1. Demi-tour en marchant.

2. Marche de flanc sur quatre rangs.

3. Marche de front sur deux rangs.

4. Passer de l'une de ces marches à l'autre.

5. Marche oblique.

6. Pas de course.

e) *Sauts.* — 1. Saut sur place avec quart, demi, trois quarts de tour à droite, puis à gauche.

3. Saut en avant, de côté, en arrière.

4. De la position du pas gauche, droit : saut en avant.

Exercices libres en marchant

1. Marche en battant des mains jetées alternativement au-dessus de la tête et sur le dos.

2. Marché en levant le genou et en étendant ensuite la jambe (à gauche, puis à droite, en 4 temps).

3. Marche avec la flexion des genoux (quatre temps).

4. Marche en mettant les deux mains sur l'élève de devant.

5. Marche avec passé en 4 temps à gau-

che, puis à droite, de côté, après 4 pas de marche.

6. Marche serpentante.

7. Marche en spirale.

III. Exercices aux engins et jeux

A) Cannes. Maniement de la canne comme exercice préparatoire à celui du fusil.

B) De la position : canne dans la main gauche, puis dans la main droite, près des épaules : la lancer en avant, de côté, en haut.

De la position : bras tendu dans les trois directions indiquées ci-dessus : rotation de bras.

C) De la position : lever la canne à la hauteur des épaules, au-dessus de la tête.

De la position : canne à la poitrine : lancer la canne en avant, en haut, — flexion et extension du côté alternativement du bras gauche et du bras droit, devant la poitrine, puis sur la nuque.

D) De la position : grande prise : lancer la canne à la hauteur des épaules, au-dessus de la tête, — verticalement du côté gauche, puis droit en levant successivement le bras droit et le bras gauche, — obliquement à gauche, à droite, de côté, en levant successivement le bras droit et le bras gauche ; de la passer la canne sur le dos, etc.

E) Répétition ces mêmes exercices en marchant.

F) Exercices libres avec les cannes de la position : canne entre le dos et les coudes : flexion continue des genoux, puis pas de gymnastique.

De la position de pas avec la canne au-dessus de la tête :

1. Tourner le corps à gauche, à droite.

2. Flexion du corps dans toutes les directions.

3. Même exercice à la position écartée avec la canne dans les deux mains au-dessus de la tête.

4. De la position : grande prise, passe en avant et en même temps canne horizontale sur le dos.

Exercices divers avec l'aide des autres instruments dont on dispose.

III. Garçons de 16 à 20 ans.

Les jeunes gens de cet âge répètent à peu près les mêmes exercices, mais en les prolongeant et en les exécutant avec plus d'exactitude, d'entrain et d'aisance.

Les exercices préliminaires du fusil pourront s'effectuer avec la canne.

Ce programme, que nous avons emprunté en partie au guide obligatoire dans les écoles de la Suisse, nous paraît l'un des mieux gradués, mais la terminologie en sera changée dans les commandements de façon à la faire concorder avec les commandements militaires particuliers à chaque pays.

IV. Marche d'une leçon.

1. Le maître fait aligner ses élèves tous les jours dans le même ordre et veille à ce que chaque enfant se tienne bien droit avec les épaules en arrière.

2. Il explique l'exercice à exécuter, puis l'exécute lui-même en appelant l'attention des élèves sur les points les plus difficiles.

3. Il le fait répéter par un élève qui s'avancera devant les rangs.

5. L'instituteur expliquera ensuite le but à atteindre et la raison de chaque mouvement. Il accompagnera ces explications des conseils d'hygiène appropriés aux circonstances.

5. Les élèves exécuteront simultanément le commandement du maître en décomposant l'ensemble des exercices, s'il y a lieu, en ses parties.

6. Les repos seront fréquents, mais de courte durée.

7. La leçon se terminera autant que possible par un jeu se rattachant aux exercices de la leçon. — *L'Education.*

Physique élémentaire.

(Voir *Journal de l'instruction publique*, no 11, page 330.)

6^e LEÇON. — De la Porosité.

N. B. — La veille du jour où l'on doit donner cette leçon, on montrera aux élèves un morceau cylindrique de bois bien sec, juste assez gros pour passer dans un anneau en fer, et on le pèsera ; on le déposera ensuite dans l'eau.

De quoi sont composés les corps ? — Reprenons le morceau de bois que nous avons déposé hier dans l'eau : vous avez remarqué qu'il passait dans cet anneau ; essayez de l'y faire passer encore. Eh bien ! — Il a augmenté de volume. — Combien pesait-il hier ? pesez-le aujourd'hui. — Son poids est aussi augmenté. — Pourquoi, croyez-vous, ce morceau de bois a-t-il augmenté de volume et de

pois ? — Il contient de l'eau. — Où voyez-vous de l'eau ? — Il y en a à l'intérieur du morceau de bois. — Je vais le couper en deux : voyez-vous de l'eau ? — J'en ai vu quand vous avez appuyé le couteau sur le morceau de bois. — Il est donc bien certain que notre morceau de bois contient de l'eau ; où cette eau pourrait-elle bien être ? Peut-elle occuper la même place que le bois ? Si donc l'eau est entrée dans le bois, qu'en concluez-vous ? — C'est qu'il s'y trouvait des espaces vides.

— Oui, les atomes du bois, comme ceux dont tous les corps sont composés, ne se touchent pas : ils laissent entre eux, des vides auxquels on a donné le nom de pores.

Faites bien attention : je place ce morceau de craie dans ce verre d'eau ; regardez bien à la surface ; qu'avez-vous vu ? — De petites bulles sont venues crever à la surface. — C'est de l'air ; où se trouvait-il ? — Dans les pores de la craie. — Pourquoi en est-il sorti ? — Il a été chassé par l'eau qui a pris sa place.

Voici deux corps : Nommez-les. — Une éponge et un morceau de pierre-ponce. — Qu'est-ce que ceci ? — Ce sont des pores. — Ils sont donc visibles ici.

Corrigé du Devoir.

Les atomes dont les corps sont composés, laissent entre eux des interstices appelés pores. Ces pores sont visibles dans l'éponge et la pierre-ponce. Tous les corps sont poreux. Si nous plaçons dans l'eau un morceau de bois sec et que nous l'en retirions au bout d'un certain temps, il aura augmenté de volume et de poids, parce que ses pores se seront remplis d'eau. Laissons tomber un morceau de craie dans un verre d'eau : bientôt de petites bulles viennent crever à la surface du liquide ; c'est de l'air qui remplissait les pores de la craie et qui en est chassé par l'eau.

7^e LEÇON. — *De la compressibilité.*

Qu'ai-je en main ? — Un morceau de gomme. — Qu'ai-je fait ? — Vous l'avez pressé entre vos doigts. — Qu'est-il arrivé ? — il a diminué de volume. — Rappelez complètement cette expérience. — Qu'est-ce qui permet au morceau de gomme de diminuer de volume ? — L'existence des pores. — Qu'est-ce qui diminue donc réellement quand je le presse entre les doigts ?

Même expérience avec un morceau de

liège. — Rappelez ici le clou qu'on enfonce dans une planche, etc.

Tous les corps ont cette propriété de se réduire à un volume moindre par l'effet de la pression : cette propriété générale des corps s'appelle *compressibilité*. Les corps les plus compressibles sont les gaz.

Corrigé du devoir.

Si l'on presse entre les doigts un morceau de gomme, il diminue de volume. Le même phénomène, qui est dû à la présence des pores, se produit lorsqu'on presse un morceau de liège, lorsqu'on enfonce un clou dans une planche, une bêche dans le sol, etc. Cette propriété qu'ont tous les corps de se réduire à un volume moindre par l'effet de la pression, porte le nom de *compressibilité*. Les corps les plus compressibles sont les gaz.

8^e LEÇON. — *De l'élasticité.*

Je reprends mon morceau de gomme et je presse entre les doigts : qu'arrive-t-il ?

— J'écarte maintenant les doigts : eh bien ? — Le morceau de gomme a repris sa forme et son volume primitifs. — Voici une canne : qu'ai-je fait ? — Vous l'avez courbée, puis vous l'avez abandonnée à elle-même et elle a repris sa première forme. — Même expérience avec une lame en acier. — Comment appelez-vous ceci ?

— Un *élastique*. — Tenez, étendez-le en tirant avec les deux mains et lâchez-le ensuite ; dites ce qui est arrivé. — Au moment où je l'ai lâché il a pris sa première forme. — C'est pour cela qu'on l'appelle *élastique* ; il est formé de la même substance que mon morceau de gomme, de caoutchouc que l'on appelle souvent *gomme élastique*. C'est de ce mot que dérive le nom de la propriété que nous venons de reconnaître chez ces corps : comment l'appellerez-vous ? — Pourriez-vous me dire en quoi il consiste. — Ne pourriez-vous pas me citer des cas d'élasticité ? — Une règle, certains porte-plumes, une lame de couteau, une échelle, etc. — Avec quoi fabrique-t-on les ressorts de voiture, de montre, de pendule, etc ? — C'est avec l'acier. — On a choisi ce corps à cause de sa grande élasticité. Tous les corps sont élastiques : les uns le sont très peu ; d'autre le sont fortement. Nous reviendrons plus tard sur cette propriété générale des corps.

Corrigé du devoir.

Après avoir comprimé un morceau de

gomme entre les doigts, si l'on écarte ceux-ci, il reprend sa forme et son volume primitifs. Si l'on courbe un roseau ou une lame en acier, qu'on l'abandonne ensuite à elle-même, elle reprend sa première forme. On a donné le nom d'élasticité à cette propriété qu'ont les corps de reprendre leur forme ou leur volume primitif altéré par une force quelconque, lorsque celle-ci vient à cesser.

P. RAMOISY.

Revue des faits scolaires.

ETATS-UNIS.—Le School Board de Boston a adopté, relativement aux châtimens corporels, les propositions de sa commission. Ces châtimens ne pourront plus être infligés que par le directeur même de l'école ou par les personnes qu'il aura autorisées à le remplacer dans cet office. L'exécution de la sentence ne pourra avoir lieu que dans la séance scolaire qui suivra celle où la faute aura été commise. Il sera tenu un registre mentionnant tous les cas où un châtiment corporel aura été appliqué, spécifiant la faute ainsi punie, et indiquant l'effet de la punition sur la conduite et le caractère de l'élève.

Cet ensemble de mesures aura évidemment pour effet de restreindre considérablement l'emploi des punitions corporelles.

—Un littérateur américain, M. Richard Grant White, a publié dans le *North American Review* un article à sensation, qui a déchaîné contre lui un véritable orage dans le monde pédagogique des Etats-Unis. Il y déclare que l'école publique américaine est une institution manquée, qu'elle n'a rien fait pour élever le niveau intellectuel et moral de la nation; qu'au contraire elle doit être rendue responsable, pour une large part, de l'abaissement de ce niveau et de l'accroissement de la criminalité. A côté de beaucoup d'exagérations et de paradoxes, il y a, nous semble-t-il, dans les reproches adressés par M. White à l'école américaine une part de vérité; et l'on ne peut qu'applaudir aux efforts des réformateurs qui s'efforcent de bannir de cette école le verbalisme étroit et routinier pour y faire pénétrer le véritable esprit de pédagogie.

—Dans la ville de Richmond (Indiana), un pasteur de sang mêlé, le Rév. J. M. Townsend, avait adressé à l'école du 4^e district une demande d'admission pour sa fille, enfant de huit à neuf ans, dont le teint est aussi clair que celui de n'importe quelle jeune caucasienne; ce pasteur désirait que sa fille suivit le cours d'allemand, qui n'est donné que dans cette école. L'institutrice, jugeant sur les apparences, prit l'enfant pour une "blanche," et l'admit dans sa classe; mais dans le courant de la journée, la directrice de l'école apprit que la nouvelle élève appartenait à la race des "gens de couleur," et, conformément aux instructions du *School Board*, elle la renvoya chez ses parents avec une note explicative, portant que les enfants "blancs" étaient seuls admis au privilège d'apprendre l'allemand. Le père, qui occupe une position sociale élevée et qui est l'un des plus forts contribuables, fut très indigné; il alla trouver les membres du *School Board*, et leur demanda de quel droit ils avaient pu décider que le teint d'un citoyen pourrait le priver de l'avantage de profiter des écoles publiques, pour l'entretien desquelles il avait à payer comme contribuable. On lui répondit qu'un édifice scolaire très convenable, pourvu d'excellents maîtres était à la disposition des enfants de couleur dans le quartier de South Maria street, et un autre dans celui de Gossetown; mais que si l'on autorisait l'admission de son enfant dans une école "blanche" il y aurait immédiatement une douzaine de demandes du même genre dans l'espace d'une semaine; cela conduirait à rendre les écoles mixtes, chose qu'il leur est impossible d'admettre. M. Townsend va faire un procès au *School Board* pour le contraindre à recevoir sa fille à l'école du 4^e district.

—Dans le petit village de Moorfield, à l'école normale de Moody, la question de l'éducation des Indiens vient de recevoir une solution pratique. Quinze jeunes Indiennes y ont été amenées; à leur arrivée, la population les traitait de "squaws," et plus d'un voisin se demandait si on ne serait pas obligé de les tenir en cage. Ces jeunes filles ont prouvé, par leurs rapides progrès, que la race indienne n'est pas rebelle à l'éducation et qu'elle peut être réellement civilisée. Elles s'intéressent vivement à tous les exercices de l'école.

aux études journalières, aux réunions de prières, aux récréations. Plusieurs d'entre elles montrent une aptitude remarquable pour la composition, outre que l'écriture est excellente et la syntaxe correcte, leurs essais se distinguent par des qualités réelles de travail et de réflexion. Ces jeunes indiennes vivent familièrement avec les autres élèves de l'établissement, et c'est à peine si un observateur pourrait remarquer une différence entre les unes et les autres, soit dans le teint, soit dans leurs manières. Elles ne sont point l'objet d'une surveillance spéciale de la part des instituteurs, et se plient avec docilité à la discipline commune. Plusieurs d'entre elles comptent passer quatre années entières dans l'établissement, pour retourner ensuite parmi leurs compatriotes comme institutrices. Huit d'entre elles prennent des leçons de musique, et montrent beaucoup de goût pour cet art.

ISLANDE.—Le Dr Vouga écrit ce qui suit dans la *Bibliothèque Universelle* de Lausanne, à propos de l'éducation en Islande.

On n'aurait certainement pas de peine à trouver dans le corps enseignant, ou même dans quelque *boer* éloigné (maison islandaise), des hommes de grand mérite, des érudits, dont l'obscur et modeste science est consacrée à l'étude et au bien de la patrie, sans souci de la renommée ni des récompenses de ce monde..... Je demandais à un jeune Islandais qui se chargeait d'instruire les enfants empêchés par l'éloignement de l'école ou l'indigence de parents. A sept ans, me répondit-il, tous nos enfants savent lire, écrire leur langue et calculer ; parmi les plus pauvres pêcheurs de la côte, il n'y en a pas un qui n'ait reçu ce qu'on appelle une bonne instruction primaire. Nos mères sont nos institutrices, le *boer* est notre école. Le pasteur le plus rapproché surveille les progrès des enfants et celui qui n'aurait pas auparavant fourni la preuve d'une éducation suffisante ne serait pas admis à la confirmation. Une mère de famille islandaise ne survivrait pas au chagrin de voir son fils renvoyé par le pasteur, et l'on n'en connaît pas un seul exemple. Demandez au premier bambin venu qui lui a enseigné l'histoire et la géographie de la patrie, le nom des oiseaux et celui des fleurs, il vous répondra invariablement : " *Modre min, ma mère.* " Parole touchante de simplicité

et de grandeur, qui dévoile en entier le caractère de ce sympathique peuple. A vingt-cinq ans le jeune homme est profondément religieux, chaste, doux et honnête comme au jour où sur les genoux de sa mère, il épelait sa première leçon. Faut-il s'étonner après cela que l'Islande n'ait ni soldats ni canons, que l'art de voler le territoire ou la bourse de son voisin y soit inconnu, qu'on n'y rencontre aucun agent de police, aucune prison et que depuis des siècles on y ait perdu la mémoire de toute espèce de crimes ?

ANGLETERRE.—Tandis que certains pays se plaignent de n'avoir pas un nombre suffisant d'instituteurs, et qu'en Russie et en Autriche, par exemple, on se voit obligé d'avoir recours à toutes sortes d'expédients pour pourvoir aux postes vacants, l'Angleterre souffre d'un mal tout contraire. Le nombre des instituteurs diplômés est devenu beaucoup plus considérable que celui des places, le marché est encombré. Deux mille cinq cents nouveaux brevetés viennent encore de recevoir leur diplôme au mois de mars, et les journaux pédagogiques jettent un cri d'alarme : ils demandent au département d'Education de se montrer plus sévère dans les examens du brevet. Des négociations ont été entamées à ce sujet entre M. Mundella et le comité exécutif de l'Union nationale des instituteurs.—*Revue pédagogique.*

GEOGRAPHIE.

Statistiques.

Voici le tableau des 25 Etats de l'Amérique, en 1881, classés d'après la population totale, qui est de 98,188,000 habitants.

2 GRANDES PUISSANCES.		Habitants.
1 Etats-Unis	Confédération	50,153,000
2 Brésil	Empire	11,109,000
12 PUISSANCES MOYENNES :		
1 Mexique	République	9,343,000
2 Canada	Confédération	4,351,000
3 Pérou	République	3,050,900
4 Colombie	Confédération	3,000,009
5 Chili	République	2,136,000
6 Cuba et autres poss. esp.		2,066,000
7 Bolivie	République	2,000,000
8 La Plata	Confédération	1,878,000
9 Vénézuéla	"	1,784,000
10 Jamaïque et autres possessions ang.		1,558,000
11 Guatemala	République	1,191,000
12 Equateur	"	1,146,000

11 PETITES PUISSANCES :

1 Haïti	République	572,000
2 San Salvador	"	482,000
3 Uruguay	"	447,000
4 Martinique et autres poss. F.		388,000
5 Honduras	Confédération	350,000
6 Nicaragua	République	300,000
7 Paraguay	"	294,000
8 St. Domingue	"	250,000
9 Costa-Rica	"	190,000
10 Guyane holl. et autres poss.		110,000
11 Ste. Croix et autres poss. dan.		48,000

Les 20 Puissances de l'Asie en 1881.

Population : 811,830,000 habitants.

6 GRANDS ETATS :

	Habitants.
1 Chine Empire	426,100,000
2 Empire Ind. (Ang.)	252,500,000
3 Japon	34,300,000
4 Annam	21,000,000
5 Turquie asiatique	17,500,000
6 Russie asiatique	13,110,000

10 ETATS MOYENS :

	Habitants.
1 Corée Royaume	8,500,000
2 Perse	7,000,000
3 Siam	5,800,000
4 Afghanistan	5,000,000
5 Birmanie	4,000,000
6 Arabie indép. Sultanie	3,600,000
7 Ceylan et autres poss. angl.	3,088,900
8 Turkestan indép. Kanats	3,000,000
9 Cochinchine et autres poss. franç	2,868,000
10 Népaül Royaume	2,500,000

4 PETITS ETATS :

	Habitants.
1 Boutan Royaume	800,000
2 Macao et autres poss. portug.	514,000
3 Bélouchistan Royaume	350,000
4 Malacca indép. Royaume	300,000

Les 20 Etats ou Pays de l'Afrique en 1881.

Population : 208,838,000 habitants.

7 GRANDS PAYS :

	Habitants
1 Afrique équatoriale Pays	45,000,000
2 Soudan	32,000,000
3 Afrique méridionale	25,000,000
4 Guinée septentrionale	24,000,000
5 Afrique orientale	20,000,000
6 Egypte Royaume	17,386,000
7 Sénégal indep. Pays	17,000,000

9 PAYS MOYENS,

1 Maroc Empire	6,300,000
2 Algérie et Tunisie Colonie fr.	4,967,000
3 Abyssinie Pays	3,000,000
4 Congo et autres poss. portugaises	2,855,000
5 Sahara indépendant Pays	2,800,000
6 Le Cap et autres poss. anglaises	2,797,000
7 Madagascar Royaume	2,500,000
8 Libéria République	1,400,000
9 Tripolitaine Régence	1,000,000

4 PETITS PAYS :

1 Réunion et autres possessions franç.	341,000
--	---------

2 Canaries et autres poss. espagnoles	317,000
3 Zanzibar Sultanie	100,000
4 Grange République	75,000

VERS A APPRENDRE PAR CŒUR

I

LE LÉOPARD ET L'ÉCUREUIL.

Un écureuil sautant, gambadant sur un chêne,
 Manqua sa branche, et vint, par un triste hasard,
 Tomber sur un vieux léopard
 Qui faisait sa méridienne.
 Vous jugez s'il eut peur ! En sursaut s'éveillant,
 L'animal irrité se dresse :
 Et l'écureuil, s'agenouillant,
 Tremble et se fait petit aux pieds de Son Altesse.
 Après l'avoir considéré,
 Le léopard lui dit : " Je te donne la vie ;
 Mais à condition que de toi je saurai
 Pourquoi cette gaité, ce bonheur que j'envie,
 Embellissent tes jours, ne te quittent jamais,
 Tandis que moi, roi des forêts,
 Je suis si triste et je m'ennuie.
 — Sire, lui répond l'écureuil,
 Je dois à votre bon accueil
 La vérité : mais, pour la dire,
 Sur cet arbre un peu haut je voudrais être assis.
 — Soit : j'y consens : monte. — J'y suis.
 A présent je peux vous instruire.
 Mon grand secret pour être heureux,
 C'est de vivre dans l'innocence :
 L'ignorance du mal fait toute ma science ;
 Mon cœur est toujours pur, cela me rend joyeux.
 Vous ne connaissez pas la volupté suprême
 De dormir sans remords ; vous mangez les ché-
 [vreuils,
 Tandis que je partage à tous les écureuils
 Mes feuilles et mes fruits ; vous haïssez, et j'aime :
 Tout est dans ces deux mots. Soyez bien convaincu
 De cette vérité que je tiens de mon père :
 Lorsque notre bonheur nous vient de la vertu,
 La gaité vient bientôt de notre caractère."

FLORIAN.

II

LA MARCHANDISE DE MAUVAIS DÉBIT.

Apollon et Mercure, étant brouillés là-haut,
 Ne savaient ici-bas où donner de la tête :
 Ils n'avaient point d'argent, et c'est un grand
 [défaut ;
 Jamais de l'indigence on n'a chômé la fête.
 " Que deviendrons-nous, dirent-ils,
 " Si Jupiter ne nous rappelle ? "
 Faire des tours de main aussi prompts que subtils :
 Est un art où Mercure excelle ;
 Mais il craignait les Alguazils,
 Et par-dessus tout les outils
 De la justice criminelle.
 L'ingénieuse pauvreté
 Qui pour vivre de rien, rêve, invente, s'exerce,
 Leur fit voir plus de sûreté
 A faire un louable commerce ;
 Mais comment ? ils n'ont rien, argent, fonds, et
 [crédit.
 Pendant cet embarras il arrive une foire.

Apollon s'avisait de vendre de l'esprit,
Et Mercure, de la mémoire.
Après s'être postés dans l'endroit le plus beau,
Pour attirer du peuple et de la chalandise,
Chacun dans un bel écriteau
Étalait sa marchandise :
Mais à peine Mercure a-t-il planté le sien,
Que de toute la foire il attire la foule :
Le monde vient, s'en va, puis revient, et s'écoule,
Sans diminuer en rien ;
Le marchand de mémoire en fournit la contrée.
Mais le marchand d'esprit à peine fut-il vu.
Il vendait une denrée
Dont le plus idiot croit être assez pourvu.
Il s'écrie, il s'emporte, il se rompt la cervelle.
" Messieurs, dit-il, messieurs, tournez ici vos pas :
" De quoi la mémoire sert-elle
" Quand l'esprit par malheur ne l'accompagne
[pas ?]"

Il eut beau faire et beau dire.
Beau se plaindre et fulminer,
Apollon avec sa lyre
S'en alla sans étrenner.
Il n'est pas mal aisé de croire
Que de sa marchandise il n'eut point de débit.
On dit à tout moment qu'on n'a pas de mémoire,
Et l'on ne dit jamais que l'on n'a point d'esprit.
Si l'on tenait encore une pareille foire,
Vous iriez à grands pas vous fournir de mémoire ;
Et, quelque bon marché qu'Apollon vous offrit,
Vous n'en feriez pas un pour avoir de l'esprit.

BOURSAULT.

CEILS ou YEUX

Question de grammaire à propos
d'arboriculture.

Le Journal de l'agriculture a ouvert dernièrement une polémique sur cette question, doit-on dire les *œils* de la vigne ou les *yeux* de la vigne ? Les arguments présentés par les deux adversaires ne nous ayant pas paru péremptoires, nous demandons la permission d'intervenir dans le débat. Selon nous, et nous croyons être d'accord avec la majorité des grammairiens, la règle doit se formuler ainsi : on emploie le mot *yeux* toutes les fois qu'il ne peut entraîner aucune confusion, et *œils* dans le sens figuré, seulement lorsque le mot *yeux* pourrait amener la confusion avec les yeux d'un animal. Ainsi, on dira des œils de de bœuf pour désigner des petites fenêtres rondes, des œils de perdrix pour indiquer soit les fleurs de *Adonis autumnalis*, soit les durillons qui viennent sur les orteils, parce qu'il y aurait à craindre qu'on ne les confondit avec les yeux d'un bœuf ou ceux d'une perdrix. Pour la même raison, les joailliers disent des œils

de chat, des œils de serpent, mais on doit dire les yeux d'un poirier ou d'une vigne, etc. Nous ne connaissons pas d'ailleurs un seul traité d'arboriculture dont l'auteur ait adopté le pluriel *œils*. — C. MAZE, *Les Mondes*.

Phrases à corriger.

1^o L'avez-vous vue dans son nouveau costume ? Elle a une robe Restauration garnie de falbalas d'or avec un magnifique ridicule de soie lui pendant au côté.

2^o Ils ont beau faire, fussent-ils têtus comme des ânes rouges, il faudra bien qu'ils capitulent. Ce qu'ils font là n'est rien de moins que sage.

3^o Ce que cet établissement commercial a été mis dedans, il est bien difficile de le dire, le fait arrivant presque journellement.

4^o L'émotion a été grande, il y a quelques jours à la caserne : un ordre de départ était arrivé, et il ne s'agissait rien que d'un embarquement immédiat pour l'Afrique.

5^o Quant à nous, nous ne sachons pas quel meilleur représentant on pourrait donner au 9^e arrondissement que le courageux défenseur de Saint-Quentin.

6^o Encore un suicide causé par la misère ! Un pauvre vieil ouvrier a préféré mourir que de vivre en contractant des dettes.

7^o Il avait l'œil gauche complètement perdu, et l'orbite creusé à ce point qu'il n'y a pas à songer à en remplir la cavité par un œil de cristal.

8^o En sortant de cette chaude atmosphère, il alla s'asseoir sur un banc du boulevard, et là, il prit un chaud et froid auquel il succomba huit jours après.

9^o Remarquez bien, mes amis, que vous faites pour ainsi dire l'école buissonnière les jours où il vous arrive de vous occuper d'autre chose que de vos études.

10^o La prospérité actuelle des lycées de Paris ne laisse pas, vous le voyez, que de créer de réels embarras à l'administration universitaire.

11^o J'ai assisté au service religieux, j'ai suivi le convoi, qui s'est rendu au cimetière du Nord, et j'ai entendu les diffé-

rents discours qui se sont succédés sur la tombe du défunt.

12° Nous estimons, nous, que ce parti pouvait trouver dans l'interpellation obtenue matière à tout autre chose qu'à des plaisanteries dont le goût est au moins questionnable.

Corrections.

1° ...un magnifique *rélicule* (c'est un petit filet, rets; le populaire fait très souvent cette faute); — 2° ...sussent-ils têtus comme des ânes (remarquez bien que l'adjectif *rouge* ne se met après *âne* que dans l'expression *Traite comme un âne rouge*); — 3° *Le nombre de fois que cet établissement commercial a été mis dedans, serait bien difficile à dire*; — 4° ...et il ne s'agissait de rien de moins que d'un embarquement immédiat (emploi du premier *de*, parce que *s'agissait* le veut après lui, et emploi du second, parce que le sens de *rien moins* est ici positif); ... 5° Quant à nous, nous ne *sachions* pas; — 6° ...a préféré mourir *mourir* que *de vivre* (le verbe *préférer* veut après lui *plutôt*, ce que qui fait différer sa construction de celle de *aimer mieux*); — 7° ...et l'orbite *creusée* à ce point (le substantif *orbite* est du genre féminin); — 8° : et là, il prit un *refroidissement* (l'expression de *chaud et froid* est des plus triviales); — 9° ...de vous occuper d'autre chose que vos études (attendu qu'on dirait : de choses autres que vos études); — 10° ...ne laissez pas, vous le voyez, de créer (depuis des siècles, les bons auteurs ne mettent plus que de après le verbe *laisser*); — 11° ...les différents discours qui se sont *succédé* (le participe de *succéder* doit toujours rester invariable) — 12° ...matière à tout autre chose que des plaisanteries, dont le goût est au moins *discutable* (l'adjectif *questionnable*, qui appartient à la langue anglaise, n'est pas encore passé dans la nôtre). (Courrier de Vaugelas.)

DICTÉES SYNTAXIQUES.

Aune. — Livre. — Palme. — Manche. — Crêpe.

I.

L'aune visqueux est commun dans la plus grande partie de l'Europe, ainsi qu'en Orient et en Sibérie. (BESCHERELLE.)

Il ne faut pas s'imaginer le prince *un livre* à la main, avec un front soucieux, et des yeux profondément attachés à la lecture; *son livre principal* est le monde. (BOSSUET.)

A Paris, et dans la plus grande partie de la France, *la livre* était de seize onces. (ACADÉMIE.)

Le palme romain valait deux pouces huit lignes. (ACADÉMIE.)

La vie est un combat dont *la palme* est aux cieux. (C. DELAVIGNE.)

Les conseillers d'Etat portaient autrefois des robes à *manches pendantes*. (ACADÉMIE.)

Son état est bien douteux, il branle *au manche*. (ACADÉMIE.)

Le crêpe neuf est cher, il irait trop du nôtre; *Le crêpe repassé* bouffe encor plus que l'autre. (POISSON.)

Cet enfant a trop mangé de *crêpes beurrées*.
Le drap que vous m'avez envoyé est large d'une aune et demie.

La Manche de Tartarie est située entre l'île Tchouka et la Mantchourie.

II.

Suis-moi donc; mais je vois sur ce début au pro-

Que ta bouche déjà s'ouvre large d'une aune. (ne, BOILEAU.)

J'adore le Seigneur; on m'explique sa loi; Dans *son livre divin* on m'apprend à la lire. (RACINE.)

La palme est le symbolé de la victoire (ACADÉMIE.)

Le palme n'est pas le même dans toutes les villes de l'Italie. (ACADÉMIE.)

Il faut mettre *un manche* à ce marteau.

Hâte-toi de t'enrichir, car ce ministre, à ce que l'on m'a dit, branle dans *le manche*. (LE SAGE.)

Les *manches* de cet habit sont trop étroites.

..... Dès que l'ombre tranquille Viendra d'un *crêpe noir* envelopper la ville. (BOILEAU)

La cuisinière a fait les *crêpes* trop épaisses.

Autour du char noir pas à pas
Des trépassés l'ordre s'avance;
La croix d'airain qu'on ne voit pas
Sous un *crêpe noir* les dévance. (C. DELAVIGNE.)

Le palme grec valait un peu plus de dix de nos lignes. (ACADÉMIE.)

J. O. C.

DICTÉES D'ORTHOGRAPHE USUELLE

I.—LE DIMANCHE SOIR.

L'office (1) du soir est terminé. Les derniers chants du prêtre, les derniers échos (2) de la prière renvoient la foule des fidèles dans leurs demeures respec-

tives. Le vieux laboureur se retire à pas lents (3) ; chemin faisant, il donne un regard d'espérance à ses moissons qui jaunissent au soleil ; il cause avec ses compagnons de leurs craintes et de leurs espérances communes : la Providence bénira-t-elle (4) cette fois (5) leur pénible labeur ? le joug de la privation et de la souffrance pèsera-t-il moins lourdement sur les pauvres familles ?

Cependant le soleil s'enfuit par delà l'horizon ; ses derniers rayons mêlent une poussière d'or au feuillage verdoyant des buissons. Assis devant sa porte sur un banc rustique, le vieillard goûte en silence le repos que Dieu lui donne, tandis que la troupe oublieuse des enfants jette (6) ses cris et sa joie dans les airs. Il repasse en lui-même ses anciens jours ; il songe à ses vieux parents, qu'un tertre de gazon à demi effacé recouvre depuis longtemps dans le cimetière du village. Il se rappelle (7) encore les compagnons de son enfance ; combien, pleins d'ardeur et d'espérance, ont succombé au milieu de la route, et n'ont laissé après eux que le deuil et les larmes ! Peut-être aussi la mort lui a-t-elle arraché de chers enfants, condamnés avant l'âge !

(1) *Office*, devoir, service, fonction, prières et cérémonies publiques, est masculin ; *office*, pièce près de la salle à manger, est féminin.

(2) *Echo*, son réfléchi, est masculin ; *Echo*, nymphe, est féminin. Son homophone est *écol*, quote-part, dépense que chacun paye dans un repas, etc.

(3) On pourrait également écrire *à pas lent*.

(4) *Bénir*. Ce verbe a deux formes au participe passé, *bénie*, *ie*, et *béni*, *e*. — La première a toutes les significations du verbe auquel elle appartient, et se dit principalement des personnes ; la seconde s'applique aux choses consacrées par une cérémonie religieuse, et s'emploie surtout comme adjectif.

(5) *Fois*, expression qui, accompagnée d'un nom de nombre, désigne la quantité, la répétition des choses, s'écrit toujours avec un *s*. Ses homophones sont *foi*, croyance, témoignage, assurance ; et *foie*, viscère qui sécrète la bile et le fiel.

(6) *Jeter* double le *t* du radical lorsque la terminaison commence par un *e* muet : je *jette*, nous *jetons*.

(7) *Rappeler* double la dernière consonne du radical quand la terminaison commence par un *e* muet : je *rappelle*, nous *rappelons*.

II.—LE DIMANCHE SOIR.

(Suite.)

Si ce vieillard n'a pas toujours été heureux, il a du moins toujours été juste, toujours bon, Jamais dans les affaires de la

vie, dans la gestion de ses modestes intérêts, il n'a connu d'autre lof que celle de la probité et de l'honneur. Jamais le pauvre n'a quitté sa demeure sans une légère aumône et une parole de consolation. Il a consacré sans regret ses modestes épargnes au soulagement des malheureux ; il a partagé avec eux le pain de ses enfants,

Pendant que tous ces souvenirs se mêlent dans son cœur et qu'une larme de douce mélancolie mouille ses paupières, un des petits enfants se jette sur ses genoux, saisit ses vêtements, et veut qu'il prenne part à leur joie bruyante. Le bon vieillard lui sourit, il l'embrasse ; les sentiments de tendresse se réveillent dans son âme un peu glacée, et, pressant le cher petit entre ses bras : Mon Dieu, dit-il, faites qu'il vous aime et qu'il aime les hommes à cause de vous ! (*Petites Lectures*.)

III.—LE PAYSAGE ET LES COULEURS

Les couleurs (1) complémentaires jouent le plus grand rôle dans les effets divers que les forêts (2) et les campagnes offrent à nos regards. Ce ne sont (3) pas seulement les couleurs propres des fleurs, du feuillage, du sol et des rochers, du ciel et des eaux, qui viennent affecter nos yeux, ce sont encore les nuances complémentaires de ces coloris si variés. Ainsi, dans le paysage, où le vert (4) domine presque toujours, notre recherche pour le rouge donne de l'éclat aux fleurs qui sont teintes des nuances variées de l'écarlate, et aux fabriques construites en brique ou couvertes en tuiles (5). Le blanc se détache admirablement sur le vert, surtout quand le ton de la verdure n'est pas encore très élevé. C'est ce qui nous explique le sentiment de plaisir que nous éprouvons à la vue des fleurs blanches et multipliées des arbres fruitiers, au milieu de leur feuillage naissant, sur la verdure si tendre des prairies, et sous un ciel bleu dont le ton est à peu près le même que celui de cette jeune végétation. Nous éprouvons le même sentiment, quand, au milieu des forêts dont les feuilles sont fraîchement écloses (6), nous remarquons les guirlandes blanches et étagées du cerisier sauvage, ou le contraste de l'aubépine fleurie (7), ou les rayons blancs de la pâquerette sur l'herbe qui verdit. —

(H. LECOQ.)

(1) *Couleur* est féminin ; il est masculin dans ces expressions elliptiques, *le couleur du feu*, *le*

couleur de rose, etc. : Ce ruban est d'un beau couleur de feu. (ACADEMIE.)

(2) Forêt, bois ; il ne faut pas confondre ce mot avec foret, instrument pour forer ou percer, qui s'écrit sans l'accent circonflexe.

(3) Le verbe être ayant pour sujet le pronom ce, s'accorde généralement avec l'attribut de la proposition, quand cet attribut est un nom ou un pronom de la 3e personne du pluriel.

(4) Vert, subs. masc., couleur. Ses homophones sont vair, subs. masc., terme de blason ; vair, subs. masc., quadrupède qui ressemble à un écureuil ; ver, subs. masc., insecte long et rampant ; verre, subs. masc., vase à boire, son contenu ; vers, subs. masc., poésie ; vers, préposition ; vert, adjectif, qui est de la couleur des herbes, des feuilles et des arbres.

(5) Les mots brique et tuile peuvent, dans ces expressions, s'écrire indifféremment au singulier ou au pluriel. Mais l'emploi de la préposition en nous paraît ici fautif : cette préposition ne saurait, suivant nous, exprimer un rapport de matière, et il faudrait la remplacer par la préposition de.

(6) Eclose, participe passé du verbe éclore, s'accorde avec le sujet de la proposition, feuilles. Ce verbe est à la fois irrégulier et defectif, et n'est guère usité qu'à l'infinif, au participe passé et aux troisièmes personnes de l'indicatif présent, du futur, du conditionnel et du présent du subjonctif : Eclore ; éclos, éclosé ; il éclôt, ils éclosent ; il éclora, ils écloront ; il éclorait, ils écloraient ; qu'il éclosse, qu'ils éclosent.

(7) Fleurie, participe passé du verbe fleurir, s'accorde avec aubépine qu'il modifie. Employé au figuré, ce verbe fait souvent florissait à l'imparfait de l'indicatif, et toujours florissant au participe présent. Ces deux formes sont empruntées du verbe inusité florir.

J. O. C.

PROBLÈMES D'ALGÈBRE.

I. Un père, en mourant, laisse un certain nombre d'enfants avec une somme qu'ils doivent se partager ainsi : le premier enfant reçoit 30 fr. et la neuvième partie du reste ; le second 60 fr. et la neuvième partie du reste, et ainsi de suite, chaque enfant recevant 30 fr. de plus que le précédent, plus la neuvième partie du reste. A la fin, il se trouve que les enfants ont une égale part. Quelle est la fortune et quel est le nombre d'enfants ? (Terquem.)

Solution :

Soit x fr. = la somme à partager :

$$\text{Alors } 30 + \frac{x-30}{9} = \frac{270 + x-30}{9}$$

$$= \frac{240 + x}{9} = \text{ce que reçoit le premier enfant ;}$$

$$x - \frac{240 + x}{9} = \frac{9x-240-x}{9}$$

$$= \frac{8x-240}{9} = \text{ce qui reste de la succession, la part du premier enfant étant prise ;}$$

$$60 + \frac{\frac{8x-240}{9} - 60}{9} =$$

$$60 + \frac{\frac{8x-240-540}{9}}{9} =$$

$$60 + \frac{8x-780}{81} =$$

$$\frac{4860 + 8x-780}{81} =$$

$$\frac{4080 + 8x}{81} = \text{ce que re-}$$

çoit le deuxième enfant.
D'après l'énoncé du problème, les parts des enfants étant égales entre elles, nous aurons l'équation—

$$\frac{240 + x}{9} = \frac{4080 + 8x}{81}$$

$$2160 + 9x = 4080 + 8x,$$

$$9x - 8x = 4080 - 2160 ;$$

D'où x = 1920 fr, somme à partager ;

$$\frac{240 + 1920}{9} = \frac{2160}{9} = 240$$

fr., part de chaque enfant ;

$$\frac{1920}{240} = 8, \text{ nombre des en-}$$

fants.

II. Même énoncé.—Le premier enfant reçoit a fr. et la n^{me} partie du reste ; le second $2a$ fr. et la n^{me} partie du reste, et ainsi de suite, chaque enfant recevant a fr. de plus que le précédent et la n^{me} partie du reste. Quelle est la fortune et quel est le nombre d'enfants ? (Terquem.)

Solution :

Représentons par x francs la fortune à partager,

$$\text{Alors } a + \frac{x-a}{n} = \frac{an + x-a}{n} =$$

ce que reçoit le premier enfant ;

$$x - \frac{an + x-a}{n} = \frac{nx - an - x + a}{n} =$$

ce qui reste de la succession, la part du premier enfant étant prise ;

$$\bullet \quad \frac{nx - an + a - x}{n} - 2a$$

$$2a + \frac{\quad}{n} =$$

$$\frac{nx - an + a - x - 2an}{n} =$$

$$2a + \frac{\quad}{n} =$$

$$2a + \frac{nx - x - 3an + a}{n^2} =$$

$$\frac{2an^2 + nx - x - 3an + a}{n^2} = \text{ce}$$

que reçoit le deuxième enfant.

Mais, d'après les données du problème,

$$\frac{an + x - a}{n} = \frac{2an^2 + nx - x - 3an + a}{n^2},$$

$$an^2 + nx - an = 2an^2 + nx - x - 3an + a,$$

$$nx - nx + x = 2an^2 - an^2 - 3an + an + a;$$

$$\text{D'où } x = an^2 - 2an + a$$

$$= a(n^2 - 2n + 1)$$

$$= a(n-1)^2 \text{ francs, somme à partager ;}$$

me à partager ;

$$\frac{an + a(n-1)^2 - a}{n} = \frac{an + an^2 - 2an + a - a}{n}$$

$$= \frac{2-an}{n} = \frac{n(an-a)}{n} =$$

= $an - a = a(n-1)$ = ce que reçoit chaque enfant ;

$$\frac{a(n-1)^2}{a(n-1)} = \frac{(n-1)(n-1)}{n-1} = n-1$$

= nombre des enfants.

III. Un domestique reçoit pour 7 mois de service 7 frédéric d'or, 16 écus et $\frac{11}{12}$ d'écu ; et ensuite, pour 9 mois de service, 5 frédéric d'or et $44\frac{1}{12}$ écus. Ses gages ont toujours été les mêmes. A combien estime-t-on le frédéric d'or ? (Terquem.)

Solution :

Représentons par x écus la valeur du frédéric d'or ;

$$\text{Alors } \frac{7x + 16\frac{11}{12}}{7} = \text{ce que, dans}$$

le premier cas, le domestique reçoit pour 1 mois de service,

$$\text{Et } \frac{5x + 44\frac{1}{12}}{9} = \text{ce que, dans}$$

le second cas, il reçoit pour le même temps de service.

Comparant entre elles les deux égalités ci-dessus, nous tirons l'équation—

$$\frac{7x + 16\frac{11}{12}}{7} = \frac{5x + 44\frac{1}{12}}{9},$$

$$7x + \frac{203}{12} = 5x + \frac{529}{12}$$

$$\frac{\quad}{7} = \frac{\quad}{9},$$

$$\frac{84x + 203}{12} = \frac{60x + 529}{12}$$

$$\frac{7}{84x + 203} = \frac{9}{60x + 529}$$

$$84 = 108$$

$$9072x + 21924 = 5040x + 44436,$$

$$9072x - 5040x = 44436 - 21924,$$

$$4032x = 22512 ;$$

D'où $x = \frac{22512}{4032} = 5\frac{7}{12}$ écus,
valeur du Frédéric d'or.

IV. Un colonel voulait former un régiment en carré : la première fois il lui resta 39 hommes en sus ; la seconde fois, en augmentant d'un homme le côté du carré, il lui manqua 50 hommes pour compléter le carré. Quelle est la force du régiment ? (Terquem.)

Solution.

Représentons par x le nombre d'hommes contenu dans un des côtés du carré ;

Alors (1) $x_2 + 39 =$ } la force
Et (2) $(x + 1)^2 - 50 =$ }
du régiment.

De ces deux égalités déduisons l'équation—

$$\begin{aligned} x_2 + 39 &= (x + 1)^2 - 50, \\ x^2 + 39 &= x^2 + 2x + 1 - 50, \\ 39 &= 2x - 49, \\ 2x &= 88 ; \end{aligned}$$

D'où $x = 44$, nombre d'hommes contenu dans un des côtés du carré,

Et, en remplaçant x par sa valeur, dans l'une des égalités (1) ou (2), nous aurons—

$44 \times 44 + 39 =$ } 1975 hom-
Ou $45 \times 45 - 50 =$ }
mes, force du régiment.

V. Un particulier a un certain nombre de francs qu'il veut ranger en carré. Au premier essai, il lui reste 130 fr., et en augmentant le côté du carré de 3 fr., il lui reste 31 fr. Combien avait-il de francs ? (Terquem.)

Solution :

Soit x = le nombre de francs dans un des côtés du carré ;

Alors (1) $x_2 + 130 =$ } le
Et (2) $(x + 3)_2 + 31 =$ }
nombre de francs qu'a ce particulier.

De ces égalités déduisons l'équation—

$$\begin{aligned} x^2 + 130 &= (x + 3)^2 + 31, \\ x^2 + 130 &= x^2 + 6x + 9 + 31, \end{aligned}$$

$$\begin{aligned} 130 &= 6x + 30, \\ 6x &= 90 ; \end{aligned}$$

D'où $x = 15$, nombre de francs contenu dans un des côtés du carré.

Remplaçant x par sa valeur dans l'une des égalités ci-dessus, nous avons—

$$\begin{aligned} 15 \times 15 + 130 &= \\ \text{Ou } 18 \times 18 + 31 &= \end{aligned} \left. \vphantom{\begin{aligned} 15 \times 15 + 130 &= \\ \text{Ou } 18 \times 18 + 31 &= \end{aligned}} \right\} 355, \text{ nom-} \\ \text{bre de fr. demandé.} & \end{aligned}$$

VI. Trouver un nombre de telle nature qu'en l'ajoutant successivement à a et à b et élevant les sommes au carré, la différence des carrés soit égale à d . (Terquem.)

Solution :

Soit x = le nombre demandé ;
Alors $x + a$ = ce nombre augmenté de a ,
Et $x + b$ = " " " b ;

Ces deux sommes élevées chacune au carré donnent

$$\begin{aligned} x_2 + 2ax + a_2, \\ \text{Et } x_2 + 2bx + b_2 ; \end{aligned}$$

Mais, d'après les données du problème, la différence des carrés étant égale à d , nous aurons l'équation—

$$\begin{aligned} x^2 + 2ax + a^2 - x^2 - 2bx - b^2 &= d, \\ 2ax - 2bx &= d - a^2 + b^2 \\ x(2a - 2b) &= d - a^2 + b^2 \\ \text{D'où } x &= \frac{d - a^2 + b^2}{2a - 2b} \end{aligned}$$

$\frac{d - a^2 + b^2}{2(a - b)}$, nombre demandé.

VII. Trouver les capacités de trois tonneaux de vin d'après les données suivantes. En versant le vin du second tonneau plein dans le premier tonneau vide, il reste les $\frac{2}{3}$ du vin. Si l'on verse le troisième tonneau plein dans le second vide, il reste $\frac{1}{4}$ du vin ; mais si l'on versait le premier dans le troisième, il manquerait 50 litres pour le remplir. Combien chaque tonneau contient-il de litres ? (Terquem.)

Solution :

Représentons par x litres la capacité du 3e tonneau.

D'après les conditions du problème, si l'on verse le 3e tonneau plein dans le 2d vide, il reste $\frac{1}{4}$ du vin : la capacité du 2d tonneau égale donc les $\frac{3}{4}$ de la capacité du 3e, ou $\frac{3x}{4}$;

Si l'on verse le 2d tonneau plein dans le 1er vide, il reste les $\frac{2}{3}$ du vin : la capacité du 1er tonneau est, par conséquent, égale aux $\frac{2}{3}$ de la capacité du 2d, soit

$$\frac{3x}{4} \times \frac{7}{9} = \frac{21x}{36} = \frac{7x}{12} ;$$

Mais si l'on versait le 1er tonneau dans le 3e. il manquerait 50 litres :

$$\text{Donc } x - \frac{7x}{12} = 50,$$

$$12x - 7x = 600,$$

$$5x = 600 :$$

D'où $x = 120$, capacité du 3e ton.

$$\frac{3x}{4} = 90, \quad \text{“ “ 2d “}$$

$$\text{Et } \frac{7x}{12} = 70, \quad \text{“ “ 1er “}$$

J. O. C.

L'Enseignement primaire.

“ Encore trois numéros et l'Enseignement primaire aura terminé sa première année d'existence. Paraîtra-t-il l'année prochaine ? Nos abonnés retardataires seuls pourront résoudre cette question, en nous payant leur abonnement d'ici à la fin de décembre prochain. Quant à nous, nous sommes bien disposé à continuer de donner notre travail pour rien, comme nous l'avons fait déjà depuis deux ans ; mais nous ne saurions pousser l'abnégation jusqu'à dépenser notre propre argent pour le soutien d'un journal que nous publions dans le seul but de servir la cause de l'éducation et d'être utile à nos confrères. Nous comprenons fort bien que c'est plutôt par oubli que par mauvaise volonté qu'un grand nombre de nos abonnés n'ont pas encore payé

leur souscription : mais cet oubli nous est préjudiciable, puisqu'il nous oblige de déboursier deux fois par mois les fonds nécessaires pour faire face aux dépenses courantes.”

Nous regrettons que notre confrère soit dans la pénible nécessité d'en venir à une semblable détermination. Sa revue, par le soin qu'il met à la rendre instructive, agréable même, et les sacrifices pécuniaires qu'il s'est imposés pour la maintenir jusqu'à ce moment, était incontestablement digne d'un meilleur sort. Car, tout le monde le sait, la fondation de l'Enseignement primaire est due à l'initiative privée, et ce n'est que pour venir en aide à la classe enseignante, et promouvoir les intérêts de l'éducation et de l'instruction dans cette province que M. Cloutier a conçu l'idée de fonder un journal pédagogique, idée qu'il réaliserait sans doute si on lui en donnait les moyens.

Nous espérons que les abonnés à l'Enseignement primaire comprendront l'obligation qui leur incombe de répondre à l'appel que leur fait M. Cloutier, et qu'ils s'efforceront de lui venir en aide d'une manière prompte et efficace. Il n'y aurait d'ailleurs en cela qu'un acte de justice de leur part.

TRIBUNE LIBRE.

Avis aux Instituteurs.

La Soixante-onzième Conférence de l'Association des Instituteurs de la circonscription de l'Ecole Normale Jacques-Cartier aura lieu à l'Ecole Normale, rue Sherbrooke, Jeudi, 26 Janvier prochain, à 7 : 30 heures du soir, et se continuera le lendemain, à 9 : 30 heures de l'avant-midi.

Les deux questions qui suivent seront offertes à la discussion :

“ 1o. Quelle est la meilleure méthode d'enseigner la langue maternelle ?

“ 2o. Afin d'exciter l'émulation chez les élèves, serait-il préférable de faire plusieurs distributions de prix à diverses époques de l'année scolaire, ou de n'en faire qu'une à la fin de l'année ? ”

F. X. P. DEMERS,
Secrétaire-Archiviste.

Convention des instituteurs protestants.

Nous traduisons de la *Montreal Gazette* l'extrait suivant des procédés de la Convention des instituteurs protestants de cette province :

“ CONVENTION ANNUELLE DE L'ASSOCIATION PROVINCIALE DES INSTITUTEURS PROTESTANTS, TENUE A SAINT-JEAN, P. Q., LE 28 OCTOBRE 1881.

Acte des pensions de retraite.

Le Rév. M. Rexford, en l'absence du président du comité chargé d'étudier l'Acte des pensions de retraite, soumet le rapport suivant :

Le comité nommé par la Convention, en octobre dernier, pour examiner l'“ Acte des pensions de retraite ” et pour prendre à ce sujet les procédés qu'il jugera nécessaire, a l'honneur de faire rapport :

Que dans plusieurs assemblées, tenues à la demande du principal Hicks, votre comité a pris en sérieuse considération les dispositions de l'Acte, et toutes les informations qu'il a pu obtenir concernant l'origine et l'histoire du dit Acte.

Que votre comité a constaté que la question d'un “ fonds de retraite ” avait été, plusieurs fois, soumise aux instituteurs protestants de cette province, et qu'à une conférence des instituteurs, convoquée pour discuter cette question, il y avait des représentants des instituteurs catholiques romains qu'on avait invités à prendre part aux délibérations.

Que votre comité regrette de déclarer que le présent Acte a été préparé par les instituteurs catholiques romains de cette province, et voté à la législature, non seulement sans que les instituteurs protestants et leurs représentants aient été consultés, mais encore sans qu'ils en aient eu connaissance.

Qu'après une étude longue et attentive du dit Acte, votre comité a trouvé que cet Acte est défectueux et injuste dans plusieurs de ses principales dispositions, et qu'il imposerait un lourd fardeau à la génération future des instituteurs de cette province.

Que votre comité résolu d'obtenir l'opinion la plus haute sur les problèmes difficiles et compliqués contenus dans l'Acte, et, qu'à cet effet, il mit ces calculs entre les mains d'un spécialiste.

Que, par bonheur, votre comité possédait, en la personne du Dr Robins un homme qui par ses aptitudes éminentes en mathématiques, par son expérience pratique dans les calculs qui se font pour les assurances sur la vie, et par ses rapports intimes, depuis bien des années, avec le corps enseignant de cette province, était, à tous égards, en état de donner une opinion sur les problèmes contenus dans l'Acte.

Que le Dr Robins a donné le résultat de ses calculs, au comité et au public, dans une brochure où il démontre qu'une retenue d'au moins 4 0/0, probablement 6 0/0, devra être imposée sur les traitements des instituteurs, à l'expiration des cinq années de délai accordées par l'Acte, pour payer les pensions promises par le dit Acte.

Que votre comité a profité d'une conférence tenue à Montréal, entre l'Association des instituteurs en rapport avec l'Ecole Normale McGill, et certains messieurs qui occupent des positions importantes dans les écoles catholiques romaines de Montréal, qui ont pris une part importante et dans la rédaction du présent Acte et dans le soin d'assurer sa sanction à la législature.

Qu'à cette conférence, ces messieurs consentirent à donner toutes les informations nécessaires, et à répondre, autant que possible, à toutes les questions qu'on pourrait leur faire concernant l'Acte.

Que malgré qu'il fût bien naturel de supposer que ces messieurs, qui avaient rédigé l'Acte, seraient capables de donner des statistiques satisfaisantes comme base de leurs calculs, cependant, en réponse à une série de questions qui avaient été préparées expressément dans le but d'obtenir les informations requises par votre comité, ces messieurs déclarèrent qu'ils n'avaient eu aucune donnée spéciale pour baser leurs calculs en rédigeant l'Acte ; que les présentes dispositions concernant la retenue étaient imparfaites et avaient besoin d'être mises à l'épreuve ; que lorsque la loi aurait été en force pendant quatre ou cinq ans, on aurait alors les informations nécessaires pour modifier la présente loi, ou en faire une nouvelle qu'on pourrait faire adopter par la législature.

Que par suite des calculs et des informations plus haut mentionnées, votre comité a résumé son opinion dans les résolutions suivantes :

“ 10. Que les privilèges que l'Acte des pensions se propose d'accorder, surpassent de beaucoup en valeur la retenue de 2 0/10, même en tenant compte des allocations qui seront accordées sur le Fonds d'éducation et sur le Trésor provincial.

“ 20. Que les fonds déjà insuffisants mis en réserve par la loi le seront encore plus, en raison de la capitalisation perpétuelle d'une grande partie du revenu du Fonds de pensions.

“ 30. Que la loi est injuste à l'égard des institutrices, en ce que, pour des avantages bien moindres, elle exige un aussi fort pourcentage sur leur traitement que sur celui des instituteurs.

“ Votre comité recommande donc que des requêtes soient adressées aux différentes branches de la législature, à l'effet d'amender la loi comme suit :

“ 10. Que le revenu du Fonds de pensions ne soit plus capitalisé à l'expiration des cinq années de délai accordé dans l'Acte.

“ 20. Que la retenue qui doit être faite pendant ce délai, et qui doit être payée pour les services passés, soit doublée, excepté dans le cas suivant :

“ 30. Que le pourcentage à retenir sur les traitements des institutrices ne soit que les quatre-cinquièmes de celui des instituteurs, pourvu que toute institutrice, qui le jugera à propos, puisse payer la même retenue et jouir des mêmes privilèges que les instituteurs.

“ 40. Qu'aussitôt que les pensions commenceront à être payées, en vertu de l'Acte, toutes les fois qu'on devra ajouter un pour cent aux quatre pour cent déjà retenus sur le traitement des instituteurs, chaque année, dix pour cent soient déduits sur les pensions payables pour l'année courante

“ 50. Que des dispositions soient prises pour que les comptes du Fonds de pensions soient bien tenus, vérifiés, et qu'un rapport en soit fait.”

On demanda alors l'avis du Comité Exécutif sur ces résolutions, et en conformité des suggestions faites, votre comité rédigea la Requête suivante à la législature, et la fit circuler parmi les instituteurs de la province.

“ A l'Honorable Conseil Législatif de la province de Québec

“ La Requête des Instituteurs protestants de la province de Québec expose humblement :

“ Que vos Requéranrs désirent attirer l'attention de votre honorable corps sur l'Acte Vict., 43-44. ch. 22, intitulé “ Acte pour établir un fonds de retraite et de secours en faveur des fonctionnaires de l'enseignement primaire ” ; ils hasardent cette démarche à la première occasion qui leur est offerte, vu qu'ils n'ont pas eu l'opportunité d'exprimer leur opinion sur le sujet, lorsque le projet était devant la chambre.

“ Que vos Requéranrs désirent faire remarquer, au sujet des dispositions de l'Acte :

“ 10. Que les privilèges que l'Acte des pensions a l'intention d'accorder, excèdent de beaucoup en valeur la retenue proposée de 2 0/10, même en tenant compte des allocations accordées sur le Fonds d'éducation et sur le Trésor de la province ;

“ 20. Que les fonds, déjà insuffisants, mis en réserve par la loi, le seront encore plus, en raison de la capitalisation perpétuelle et sans nécessité d'une grande partie du revenu du Fonds de pensions ;

“ 30. Que ceux qui payent le pourcentage sur les années antérieures au présent Acte ont par là un avantage injuste sur ceux dont la retenue ne commence qu'à la date de la mise en force de la loi ;

“ 40. Qu'après le délai de cinq années accordé par la loi, la retenue sur les traitements des instituteurs qui sont sujets à une réduction illimitée, dans l'intérêt du Fonds de pensions, devra être de beaucoup augmentée, pour rencontrer les demandes de pensions, et deviendra un lourd fardeau pour vos Requéranrs ;

“ 50. Que la loi exige des institutrices un pourcentage aussi fort sur leur salaire que sur celui des instituteurs, tout en leur accordant (aux institutrices) des avantages bien moindres ;

“ 60. Que les avantages offerts par la loi aux instituteurs qui, dans leur jeunesse, abandonnent l'enseignement, sont trop grands.

“ A ces causes, vos Requéranrs prient respectueusement l'Honorable Conseil, d'adopter pendant la prochaine session de la législature de cette province, les amendements que la sagesse de votre Conseil pourra suggérer, pour l'amélioration et le perfectionnement du dit Acte, touchant les différents points sur

“ lesquels vos Requérants ont pris la liberté d'attirer votre attention.

“ Et vos Requérants ne cesseront de prier.”

Que cette Requête signée par plus de 350 instituteurs de la province, et par plusieurs commissaires d'écoles et autres, a été présentée aux différentes branches de la législature, l'Honorable Dr Church se chargeant de la présenter à l'Assemblée Législative et l'Hon. James Ferrier, au Conseil Législatif.

Qu'au sujet de la présentation de la Requête, une correspondance s'établit avec l'Hon. J. A. Chapleau, dans laquelle l'honorable monsieur manifesta beaucoup d'intérêt pour les instituteurs de la province, et demanda s'il ne serait pas aussi avantageux de retarder d'une année les amendements demandés par la Requête. Qu'il est parvenu à la connaissance de votre comité, pendant qu'il préparait et faisait circuler la Requête, qu'un certain nombre d'instituteurs catholiques romains se prononçaient fortement contre la loi, que ces instituteurs partageaient les sentiments exprimés dans la Requête, et qu'ils s'efforceraient de faire peser leur influence sur les autorités, à Québec. Qu'au moyen de cette Requête, votre comité a pu mettre sous les yeux des membres du gouvernement et des différentes branches de la législature de cette province le sentiment de mécontentement avec lequel la loi a été reçue par un grand nombre d'instituteurs de la province.

Le tout respectueusement soumis.

(Signé) H. Hicks, Président-
“ ELSON J. REXFORD, Secrétaire.

Après la lecture du rapport du comité sur l'Acte des pensions de retraite, le Rév. M. Rexford fait motion que le rapport soit reçu et que le comité soit déchargé. En faisant cette proposition, il déclare que, malgré que le rapport soit signé par le principal Hicks, de l'Ecole Normale McGill, en sa qualité de président du comité, ce monsieur ne partage pas les opinions qui y sont exprimées.

Le Dr Robins, en secondant la motion, dit qu'il ne pense pas qu'il soit nécessaire de rien ajouter au rapport tel qu'il est. Quant à ce que vient de dire M. Rexford de l'opinion du principal Hicks, il croit

avoir l'assentiment des membres du comité en disant que jusqu'au dernier moment, les conclusions du comité ont été presque unanimes, et que ce n'est que sur la motion générale pour signer le rapport que le principal Hicks a exprimé son dissentiment.

L'Hon. M. Lynch dit qu'il espère entendre la discussion sur le sujet, et qu'il désire connaître l'opinion des instituteurs ; et comme le Dr Robins y a évidemment apporté beaucoup d'attention, il croit que ce monsieur ferait bien de formuler complètement ses objections contre la loi.

Le Dr Robins parle assez longuement contre la loi des pensions de retraite. Il dit qu'on peut diviser les instituteurs en deux classes, lesquelles se trouvent jusqu'à un certain point opposées l'une à l'autre, savoir : ceux qui se sont faits instituteurs par amour de la profession et y ont consacré leur vie ; et ceux qui (c'est, croit-il, la grande majorité) ont accepté la profession comme emploi temporaire, en attendant un établissement plus permanent dans la vie. Cette dernière classe, croit-il, est unanimement opposée à l'Acte des pensions de retraite et elle comprend probablement une proportion de 90 pour cent sur tous les instituteurs. Il a lui-même été fortement contre toute loi de pensions ; mais comme un grand nombre d'instituteurs avaient exprimé leur opinion en faveur de la loi, il a consenti à exprimer ses vues et à aider à faire des changements et des amendements à la présente loi, dans le but de la rendre plus acceptable. S'il ne consultait que ses propres intérêts, il serait sans doute en faveur de la loi. En vertu de cette loi, il pourrait, d'ici à une couple d'années, en payant \$900 recevoir pendant le reste de sa vie une pension annuelle de \$1,500. Sa veuve recevrait la moitié de cette somme jusqu'à sa mort ou jusqu'à son mariage, et ses enfants recevraient le même montant jusqu'à ce que le plus jeune eût atteint l'âge de 18 ans. Il remarque que la retenue qu'on doit faire sur les traitements des instituteurs sera tout à fait insuffisante pour les pensions promises, répétant en substance les chiffres qu'il a déjà donnés sur le sujet. Il condamne fortement le principe de capitalisation, qui n'a pu être adopté que par des personnes ignorant complètement les principes que doit con-

tenir une loi de "pensions." Les difficultés renfermées dans la présente loi viennent de ce qu'elle a été préparée par des ignorants, qui n'ont fait aucune démarche à l'effet de se procurer les données nécessaires pour baser une loi d'une aussi grande importance.

Le Dr McGregor, de l'Ecole Normale McGill, parla fortement contre le principe de capitalisation contenu dans la loi, principe qu'il appelle tout simplement absurde (*idiotic*). Il est en faveur d'une loi de pensions équitable, mais il considère la présente loi tellement mauvaise, qu'il ne peut pas comprendre que quelqu'un puisse l'approuver.

Le Dr Kelly dit qu'il remarque dans la salle un monsieur qui a probablement voté en faveur de cette loi, et qui devrait avoir quelque chose à dire sur le sujet, à la suite des paroles sévères prononcées contre la dite loi par le Dr McGregor. Il serait heureux de connaître l'opinion du Solliciteur-général sur le sujet.

L'honorable M. Lynch stigmatise les expressions employées par le Dr McGregor. Quant à lui personnellement, il n'hésite pas à dire qu'il doute fort de la sagesse de la loi de "pensions." La position d'instituteur est bien différente de celle d'un employé du service civil; ce dernier entre dans le service public, et en fait immédiatement l'occupation de toute sa vie, à un traitement fixe, sujet à être augmenté de temps à autre en vertu de la loi. Pour l'instituteur c'est bien différent. Il n'a pas de traitement fixe, et un très grand nombre ne s'attendent pas même à demeurer dans la profession. Ce bill en particulier a été préparé par les autorités chargées de l'administration de l'instruction publique de la province, et quand il a été soumis au gouvernement, on supposait qu'il avait été examiné avec soin, et qu'il rencontrait les désirs et les besoins des instituteurs de cette province. C'est dans cette conviction qu'il a appuyé la loi. Il espère que la loi sera discutée à fond, mais avec modération, par les instituteurs, et il sera très heureux de faire part à ses collègues de l'opinion des instituteurs sur le sujet.

Le Rév. M. Rexford lit une lettre du principal Hicks, dans laquelle ce dernier exprime le regret de ne pouvoir assister à la séance, mais attirant l'attention de l'assemblée sur le fait que le rapport n'a été adopté que par un vote de trois sur cinq présents.

Le Dr Robins dit que, malgré la vérité de l'assertion du principal Hicks, il avait des raisons de croire qu'une des personnes mentionnées comme opposées au rapport, aurait secondé la motion qu'il a secondée lui-même, si cette personne eût été présente à l'assemblée. Cette personne est maintenant dans la salle, et n'y est arrivée qu'après l'ouverture de la discussion; il aimerait à savoir si elle approuve ou désapprouve le rapport.

Madame Fuller dit qu'elle s'est opposée à l'adoption de la résolution confirmant le rapport du comité, parce qu'elle n'approuvait pas la forme de sa rédaction. Elle peut dire, cependant, qu'elle approuve les termes généraux du rapport, et que si elle eût été présente, elle aurait secondé la résolution pour que ce rapport fût reçu.

Le Dr McGregor dit qu'il est convaincu que les instituteurs entendront avec plaisir M. White, s'il veut bien exprimer son opinion sur le sujet.

M. Thomas White dit qu'il ne lui appartient pas de prendre part à une discussion comme celle-ci, qui ne concerne que les instituteurs. S'il était instituteur, il serait opposé à la loi de pensions; mais ce qu'il remarque, c'est qu'il y a deux questions en jeu dans cette discussion;

1o. Si une loi de pensions est désirable;

2o. Si, étant désirable, cette loi en particulier rencontre les désirs des instituteurs.

Il croit qu'il est très important que la convention exprime son opinion sur ces deux points.

Il est ensuite proposé par le Dr Kelly, secondé par M. A. W. Kneeland, que dans l'opinion de cette convention une loi de pensions de retraite, n'est pas désirable, dans les présentes circonstances.

M. Hubbard, inspecteur du district de St. François, dit, en réponse à une question, que, comme inspecteur, il doit faire exécuter la loi et non la discuter. Il peut dire que les instituteurs de son district n'ont eu aucune expérience de l'application de la loi, vu que la retenue a été faite sur l'allocation municipale. Il croit cependant que, dans son district, quatre-vingt-dix-neuf sur cent instituteurs, sont opposés à la loi de pensions.

M. McLoughlin, inspecteur du district de Bedford, dit que les remarques de M. Hubbard s'appliquent aussi à son district.

La motion du Dr Kelley étant mise aux voix, fut adoptée par une grande majorité."

Nous ne pouvons laisser passer ce document sans l'accompagner de quelques remarques.

La loi des pensions de retraite ne convient pas à la majorité des instituteurs protestants, parce qu'elle n'est pas parfaite.

Hélas ! il en est des lois comme des sociétés pour lesquelles elles sont formulées : elles ne sont que bien rarement sans défauts ; mais ce qui doit nous consoler et nous rassurer, c'est que les lois, comme les sociétés, sont perfectibles. Si les hommes ne voulaient accepter que des lois parfaites, où devraient-ils aller chercher des législateurs ?

Du moment que le principe d'une loi est admis, que tout le monde en reconnaît l'utilité, les questions de détails peuvent toujours se régler avec le temps.

Or, tout le monde reconnaît l'utilité de la loi des pensions de retraite. Elle est utile aux instituteurs, dont elle assure l'avenir dans une certaine mesure. Elle élève leur position à la hauteur de celle des employés civils : ce qui est beaucoup quand on se rappelle que l'instituteur et l'institutrice qui avaient consacré la plus grande et la plus belle patrie de leur vie à l'enseignement, se trouvaient à la fin aussi pauvres que de simples domestiques, que des engagés au rabais : comme ceux-ci, ils avaient la perspective d'aller mourir à l'hôpital.

Cette loi est utile aux parents et aux enfants, parce que les hommes instruits, dévoués, n'abandonneront plus l'enseignement au moment où ils y auront acquis une certaine expérience. Assurés, pour leurs vieux jours, contre les besoins les plus pressants, ils emploieront leurs connaissances et leur expérience à faire progresser les enfants qu'on leur confiera : ces enfants seront plus vite et mieux instruits ; ils seront aussi mieux formés.

Il y aura économie et avantage pour tout le pays, dont la prospérité se rattache assez étroitement à l'état de nos écoles. Pas de bonnes écoles sans bons instituteurs : pas de bons instituteurs quand l'enseignement est accepté comme

un pis aller qu'on abandonne à la première occasion favorable.

Les sommes que nous consacrons à l'enseignement élémentaire dans cette province sont considérables. Nous ne prétendons pas qu'elles soient employées en pure perte : mais il est certain que les résultats ne répondent pas aux sacrifices que le pays s'impose, malgré le progrès accompli depuis quelques années : une des principales causes, sinon la principale, de cette dépense inutile, c'est que jusqu'à présent l'enseignement n'a pu être considéré comme une position sociale. Or, il nous semble que la loi des pensions est destinée à faire disparaître cet inconvénient.

C'était un grand point que d'en faire admettre le principe. Pour cela, il y avait à vaincre de très grandes difficultés, dont ne se rendent pas assez compte ceux qui critiquent la loi aujourd'hui.

Le gouvernement qui en a compris la nécessité et qui l'a fait accepter par les chambres, a droit à toute la reconnaissance du pays et des instituteurs en particulier. N'imitons pas le bûcheron qui briserait sa hache pour quelques brèches au taillant : faisons disparaître les défauts, mais conservons l'instrument.

Nous voyons avec regret, que telle ne paraît pas être l'opinion exprimée par nos confrères protestants.

La commission dont nous publions le rapport avait été nommée au mois d'octobre 1880. Elle a donc pris une année entière pour examiner la question. De plus, elle nous prévient qu'elle comptait au nombre de ses membres le Dr Robins, "homme qui, par ses aptitudes éminentes en mathématiques, par son expérience pratique dans les calculs qui se font pour les assurances sur la vie, et par ses rapports intimes, depuis bien des années, avec le corps enseignant de cette province, était à tous égards en état de donner une opinion sur les problèmes contenus dans l'Acte."

Or, cet homme éminent nous apprend, au cours de la discussion du rapport, que "les difficultés qui surgissent de la présente loi viennent de ce qu'elle a été préparée par des IGNORANTS, qui qui n'ont fait aucun effort pour se procurer les données nécessaires à une loi

“ d'une aussi grande importance.”.....
 M. Robins a été imité par un de ses confrères, professeur à l'école normale McGill.

Le Dr McGregor, s'élevant contre le principe de capitalisation contenu dans la loi n'a pas craint de qualifier celui-ci d'absurde (*idiotie*).

Nous voyons avec plaisir que l'Hon. M. Lynch a protesté contre l'épithète employée par le Dr McGregor, et que celui-ci a tenté de l'expliquer en l'atténuant le lendemain dans le *Montreal Gazette*. Mais personne n'a relevé le mot du Dr Robins. Cependant, sachant comme les choses se passent dans la chaleur de la discussion, nous ne voulons pas tenir tous les instituteurs protestants responsables de l'insulte lancée par le Dr Robins à leurs confrères, membres des deux autres conférences, lesquels ont étudié et accepté cette loi. Nous pensons qu'éclairés surtout par le résultat de la dernière exposition scolaire, ils sont persuadés qu'un peu de modestie ne saurait nuire nulle part. Ils ont dû pour le moins trouver étranges les expressions du Dr Robins. Nous regrettons qu'un personnage aussi distingué, du moins d'après le rapport d'un comité dont il est membre, se soit oublié à ce point.

Si le comité avait, comme il l'affirme, pris en sérieuse considération les informations qu'il a pu obtenir concernant l'origine et l'histoire de la loi, il se serait convaincu d'abord que le projet de loi est l'œuvre des deux conférences Laval et Jacques-Cartier, qui l'ont examiné et discuté à deux reprises différentes. Il se serait convaincu ensuite que cette loi est basée sur les lois des pensions de retraite et du service civil du Canada, de Québec, de l'Ontario, de l'Angleterre, du Portugal, de la France, des Pays-Bas, du Grand-Duché de Luxembourg, du canton de Vaux (Suisse), de la Prusse, de la Serbie, de la Hongrie, de la Russie. Nous renvoyons nos lecteurs au compte-rendu de la conférence du 30 janvier 1880, publié dans le *Journal de l'Education* du 1er mars 1870, page 39.

En voilà assez pour prouver que ceux qui ont rédigé la loi ont étudié consciencieusement le sujet.

Si les MM. qui ont été privés officiellement d'assister à la conférence tenue à l'École Normale McGill, n'ont pu

donner de statistiques détaillées sur la question, c'est que malheureusement il n'en existe pas. Les statistiques ne s'improvisent, ni ne s'inventent. On aurait peut-être pu commencer par faire des recherches et prendre des informations dans toute la province, employer beaucoup de temps, dépenser une somme considérable que ni le gouvernement ni les instituteurs n'auraient voulu payer ; puis faire des calculs, puis demander l'avis des uns et des autres : bref des années se seraient écoulées, plusieurs instituteurs auraient pu mourir de faim dans l'intervalle ; mais ils auraient eu la consolation de mourir selon les règles de la science, comme dans Molière. Le savant Dr Robins n'a pas plus trouvé de statistique que nous, ce qui ne l'a pas empêché de faire des calculs et de tirer des conclusions.

Tous ces calculs ne sont que des probabilités, basées sur l'expérience de sociétés qui sont d'un ordre bien différent.

Le rapport est donc injuste lorsqu'il donne à entendre que les instituteurs catholiques invités à donner des explications devant la conférence, n'ont pu le faire par ignorance.

Le comité a compris qu'il ne suffisait pas de critiquer et de démolir — ce qui est toujours facile —, mais qu'il fallait encore trouver un remède aux imperfections prétendues de la loi. Ces MM. ont essayé de le faire. Le lecteur verra, avec surprise, qu'après avoir signalé la loi comme un lourd fardeau imposé aux instituteurs, le comité, afin de rendre le fonds de pensions suffisant, propose d'élever dès maintenant le taux de retenue de 20% à 40%, et de diminuer de 10% les pensions accordées, chaque fois que les revenus seront jugés insuffisants.

Forcer à payer plus avec la perspective de recevoir moins ! Il nous semble que ce n'est pas le moyen le plus efficace d'alléger le fardeau des instituteurs.

A notre avis, la loi proposait un remède bien plus sage.

“ Si... l'intérêt du fonds capitalisé, dit-elle, ne suffit pas pour payer les pensions demandées, la retenue sur le traitement des fonctionnaires de l'enseignement primaire, sur le fonds des écoles communes et sur le fonds de l'éducation supérieure, sera augmentée en conséquence.”

La loi partageant le fardeau entre trois sources de revenus, l'augmentation, si elle devenait nécessaire, ne retomberait pas sur les seuls instituteurs. Mais ces MM. veulent qu'on prélève d'abord 4 0/0 sur nos salaires, sans même indiquer qu'on pourra ensuite s'adresser aux autres fonds.

La latitude laissée par le législateur est tout en faveur de l'instituteur, car rien n'indique d'après quelle proportion cette augmentation sera prélevée dans chaque fonds. Evidemment, cette proportion dépendra des circonstances.

On peut voir par là que le paragraphe 4e de la requête présentée contre la loi place la question sous un faux jour, en disant que le traitement des instituteurs est exposé à une *réduction illimitée dans l'intérêt du fonds de pensions*, et que par suite la retenue *deviendra un lourd fardeau* pour l'instituteur.

Vouloir qu'on ne capitalise point les divers revenus, qu'au lieu d'en servir les intérêts aux pensionnaires, on emploie ces revenus mêmes aux pensions, c'est ramener ces pensions à une simple assurance mutuelle. Des esprits moins profonds que les membres du comité y voient peu d'avantages et beaucoup de difficultés.

La France, qui a devancé toutes les autres nations dans les questions des secours à accorder aux anciens instituteurs, avait trouvé le principe de la capitalisation des revenus si peu absurde qu'elle l'a maintenu jusqu'en 1853. A cette époque, les pensions de retraite des instituteurs ont été inscrites au *Grand Livre* de la dette publique, comme les autres pensions.

Quant aux prétendues injustices dont les jeunes instituteurs d'un côté et les institutrices de l'autre seraient les victimes, nous pourrions faire plusieurs remarques : qu'il nous suffise pour le moment de dire que les hommes sérieux qui, en France et ailleurs, se sont occupés de la question des pensions de retraite, n'ont pas vu d'injustice dans une législation parfaitement semblable à celle qui nous occupe.

Maintenant il est facile de comprendre pourquoi ce rapport trouve des contradicteurs dans le comité ; des cinq membres, trois seulement le signèrent, et, parmi ces derniers, on compte un membre du clergé, exclu de fait par la loi. On peut donc dire que deux instituteurs

l'ont signé, tandis que deux autres personnes consacrées à l'enseignement ont refusé de le faire sous différents prétextes.

Ce premier résultat est très significatif. Mais ce qui l'est plus encore, c'est que la convention, après une discussion aussi *consciencieuse qu'impartiale*, n'apas adopté le rapport, comme on l'a vu plus haut. Elle s'est contentée de déclarer à une forte majorité qu'une loi de pensions de retraite n'est *pas désirable dans les circonstances actuelles*.

Voilà le résultat auquel sont arrivés nos confrères protestants. Cependant, comme les instituteurs catholiques, ils n'ont cessé depuis vingt-cinq ans de demander l'amélioration de la position de l'instituteur : il y a plusieurs années qu'ils travaillent à obtenir une loi de pensions, et voilà qu'ils viennent tout à coup déclarer solennellement qu'ils ne désirent plus en obtenir. Faut-il conclure que la position de l'instituteur chez eux a déjà atteint cet idéal, bien modeste d'ailleurs, qui assure ses vieux jours contre les besoins les plus pressants ? Nous désirons sincèrement qu'il en soit ainsi, mais nous ne sommes pas convaincu.

Au cours de la discussion, plusieurs orateurs se sont prononcés contre le principe d'une loi de pensions en faveur des instituteurs. tout en approuvant hautement une loi analogue en faveur des employés du service civil. La raison qu'ils ont donnée nous paraît singulière : c'est que le traitement de l'instituteur est variable d'une année à l'autre, et qu'un très grand nombre d'entre eux n'ont pas l'intention de demeurer toujours dans l'enseignement. Pourquoi n'ont-ils pas cette intention, et pourquoi les employés du service civil ont-ils l'intention contraire ? Ne serait-ce pas, par hasard, parce que les derniers croient leur avenir assuré, tandis que les premiers ne voient dans le leur, s'ils persévèrent dans l'enseignement, que la misère pour leurs vieux jours ?

Mais si les derniers ont un traitement fixe, ne trouvent-ils pas dans cette fixité un moyen de régler leurs dépenses et de faire des économies ? L'augmentation qu'on leur promet, n'est-elle pas une espèce de rente ou de pension *actuelle* qui aurait pu dispenser le gouvernement de leur assurer une pension *future* ?

Qu'arriverait-il dans le service civil, si le personnel devait s'en renouveler continuellement, et si les employés les plus habiles allaient chercher d'autres positions, juste au moment où ils peuvent rendre le plus de services à leurs chefs ?

Ce mouvement perpétuel serait une calamité pour l'administration. Eh bien, c'est d'une calamité semblable que nous voulons sauver l'enseignement.

Si l'on n'y retient pas le talent, si on le laisse s'éloigner au moment où l'expérience et la science lui permettraient de donner la mesure de ses forces, on aura raison de nous traiter d'*ignorants* et d'*idiots*.

LECTURE POUR TOUS.

SOUVENIRS D'UNE INSTITUTRICE.

(Suite.)

Elle reprit avec une énergie que je ne lui avais jamais vue : — Il est certain que je n'ai pas dicté à Aurèle la lettre qu'il a écrite à mon père ; mais ne lui avais-je pas témoigné toujours mon goût pour l'argent ; ne l'avais-je pas choisi lui-même parce qu'il était à la fois riche et très-prudent ? Ne suis-je pas justement punie d'avoir eu tant d'attachement pour les biens de ce monde, puisque, dans un moment de désastre, je me suis vue les mains liées et que je n'ai pas pu venir au secours de mon père et de ma mère ?... Que faire maintenant... — Ne pas vous révolter contre le sort que vous avez choisi ; contre le mari que vous avez préféré, mais prier Dieu en silence, lui offrir vos peines et vos mortifications, et tâcher d'obtenir doucement, par votre grâce et par votre bonté, quelque ascendant sur l'esprit d'Aurèle et sur ses goûts un peu... tenaces. Tâchez aussi, pour vous habituer à donner, de faire quelques aumônes aux pauvres, en demandant pardon à Dieu de ne pouvoir faire mieux. — Hélas ! dit-elle, je ne puis disposer de la moindre somme. — D'accord, répondis-je, mais à la campagne on peut beaucoup faire avec peu, quelques légumes, du lait, des œufs pour les malades ; voilà des choses qui sont sous votre administration, et que votre mari ne vous empêchera pas de donner. — Je ne le crois pas, répartit-elle, je veux suivre vos conseils, afin que mon petit enfant soit bon. Je suis toute changée au fond de

l'âme depuis que j'ai cet esprit. — Allez, lui dis-je, les petits enfants sont les envoyés de Dieu auprès de leurs pères et de leurs mères ; ayez confiance, Fernande, et tout ira bien !

Paris, juillet 1848.

Un peu de paix succède aux débats de la place publique, aux scènes affreuses des barricades, et nous nous en ressentons dans notre intérieur. M. de la Perne a fait quelques rentrées, ses affaires reprennent, mais pour cela nous n'abandonnons pas les nôtres ; la tête et les mains de Claire marchent toujours : elle invente des modèles, des points nouveaux, je travaille en sous-ordre, on nous paie assez bien, et les désirs de cette chère enfant sont réalisés. Sa chambre est un sanctuaire où la prière et le travail seuls ont accès.

Du reste, ce labeur, cette fatigue n'ôtent rien à la grâce et à l'enjouement de son humeur ; ses caresses, ses attentions, son chant, sa harpe, et surtout son caractère délicieux reposent et réjouissent ses parents ; avec elle ils se consolent de tout, même de l'éloignement de Berthe, même de la froideur de Fernande. Cette dernière cependant fait ce qu'elle peut pour réparer un tort qui n'était pas tout à fait le sien. Elle écrit fréquemment et d'une manière plus affectueuse qu'autrefois, et même, se prévalant de sa position de fermière, elle nous envoie des produits de sa basse-cour et de son jardin, qui viennent admirablement au secours de notre ménage. J'entrevois dans l'âme de cette jeune femme, dans ses regrets, dans les prévenances discrètes dont elle entoure ses parents, un changement que la maternité seule pouvait causer, et j'espère tout d'un nouveau devoir qui l'arrachera à elle-même et aux préoccupations égoïstes qui, jusqu'ici, l'avaient absorbée.

Pas de nouvelles de Berthe.

Paris, octobre 1848.

Fernande a donné le jour à un beau garçon ; son père et sa mère ne l'ont pas quittée, et cet événement heureux a été l'occasion d'une réconciliation complète entre les parents et leur fille. Le gendre viendra plus tard, il sera gagné par Fernande et par ce petit enfant nouveau-né qui deviendra un messager de paix. Nous serions pleinement satisfaits si nous recevions plus fréquemment des nouvelles de Berthe ; cette chère exilée nous tient au cœur.

Paris, avril 1849.

Les mois passent doucement, notre situation s'améliore; le crédit se relève, et, voyant luire de plus beaux jours, j'ai cru devoir interdire à Claire un travail qui aurait fini par compromettre sa santé; enfin j'ai révélé à ses parents ce secret de tendresse. Que d'éloges et de bénédictions elle a reçus, et, pour ma part, que de marques d'amitié qui me sont allées à l'âme! Claire continuera cependant à inventer des modèles, mais elle les fournira à quelques pauvres filles du voisinage qu'elle a formées à l'école du crochet et qui pourront gagner leur vie à l'aide de ce travail. Lorsque ses parents la remercient et la louent: — C'est Dieu qui a tout fait, répond-elle, et puis le bon saint Joseph! je le priais toujours; il a tant travaillé pour Jésus enfant; il sait ce que c'est que de travailler pour ceux qu'on aime!

On l'embrasse, on la caresse. M. de la Perne me disait l'autre jour: — C'est notre petite Cordélie. — Ne lui dites pas cela, répondis-je, car en flattant la fille vous feriez de la peine à la sœur.

Paris, août 1849

Depuis six mois nous n'avions pas reçu de nouvelles du Brésil, et une vive inquiétude troublait la tranquillité qui nous est rendue. Que penser? qu'imaginer, aujourd'hui que les communications de l'Europe aux pays d'outre-mer sont si faciles? Le silence paraît plus sinistre, et ne s'explique presque que par un grand malheur. Hier soir, nous étions réunis autour de la harpe de Claire qui venait d'achever l'*Ave Maria* de Schubert, lorsque nous entendîmes marcher dans l'antichambre d'où s'élevait aussi un murmure confus de voix. La porte s'ouvrit, et dans l'ombre nous vîmes apparaître une femme en deuil, suivie d'une domestique qui portait un petit enfant. J'hésitais, mais madame de la Perne l'avait déjà reconnue. — Berthe, s'écria-t-elle, et elle vola vers la jeune femme, la serra dans ses bras, riant, pleurant tout à la fois, et répétant: — Berthe, mon enfant, c'est donc toi! Oh! que Dieu est bon de l'avoir ramenée! Berthe répondait aux caresses de sa mère, mais aucune expression de joie ne paraissait sur son visage, et l'émotion du retour n'avait pas coloré ses joues pâles où coulaient des larmes qui ne tarissaient pas. — Ma fille, ma

Berthe, dit enfin M. de la Perne en l'embrassant avec la plus vive tendresse, te voilà revenue, mais qu'est-ce que ce deuil? et pourquoi ne nous as-tu pas écrit? Où est Étienne?

A cette dernière question, elle leva ses yeux si profondément tristes, et elle dit d'une voix tremblante: — Étienne est resté là-bas, mon père, il ne reviendra plus jamais, il est mort de la fièvre jaune! — Veuve, ô ma pauvre enfant! et tous s'empressèrent encore plus autour d'elle. — Je suis revenue, dit-elle, je vous ai amené mon enfant. Elle se tourna vers la nourrice. Nous vîmes alors que c'était une négresse; elle s'approcha et nous laissa voir, endormi sur son sein, le plus bel enfant, blanc et rose, qui ait jamais fait l'orgueil d'une mère. Berthe elle-même parut se ranimer en voyant ce radieux visage. — C'est Inés, nous dit-elle; elle venait de naître quand son pauvre père... un coup de foudre... et me voilà seule, sans Étienne... »

Ces derniers mots se perdirent dans les larmes. La force de cette pauvre jeune femme est brisée; elle a tant souffert! Si l'amour, si les soins les plus tendres avaient pu la consoler, elle se serait sentie soulagée auprès de ses parents et de Claire, en voyant sa fille, image d'elle-même, adoptée et chérie; mais, habituée à vivre avec la douleur, elle ne pouvait sentir le charme salutaire du foyer domestique. Dans les bras de sa mère, elle pleurait amèrement son jeune mari, enfin, l'accablement physique l'emporta, on la mit au lit, et une torpeur effrayante l'enleva au sentiment de ses misères.

Paris, novembre 1849

La pauvre Berthe a été bien malade; elle se rétablit lentement, et, plus calme, elle paraît reprendre à la vie et à ses affections, durant l'époque de sa convalescence, qui est aussi une époque de renouveau pour son cœur; sa fougue s'est apaisée, son caractère est devenu plus doux par la souffrance, et l'amour maternel la captive tout entière. Son histoire est courte et triste. Étienne réussissait bien dans son entreprise; il était revenu à Rio de Janeiro, où Berthe venait de mettre au monde sa petite Inés, lorsque la terrible fièvre jaune l'emporta en deux fois vingt-quatre heures. Il mourut plein de foi et de résignation, en recommandant à sa jeune femme de revenir aussi-

tôt en France. Elle lui a obéi. Le conseil de France est resté chargé de ses intérêts. Elle paraît satisfaite depuis que la volonté de son mari est accomplie, et qu'elle a pu remettre sa fille aux mains de sa mère. La jeunesse, la raison, les attachements de l'enfance renouvelés, la présence de sa fille achèveront l'œuvre de sa guérison, et cette merveilleuse machine de l'oubli que fait aller le monde y sera bien aussi pour quelque chose.

Paris, juin 1850

La famille réunie est heureuse ; c'est un bonheur d'automne, car il s'y mêle un fonds de calme et de mélancolie ; mais, enfin, le retour de Berthe, les espérances que donne Roger, la gentillesse d'Inès, la réussite des affaires, les bons procédés de Fernande, laissent à M. et à madame de la Perne, ainsi qu'à ma bonne Claire, la part de félicité que l'on peut avoir ici-bas ; et moi, je puis réaliser un projet formé depuis longtemps. Le moment du repos est venu, et non sans un grand déchirement de cœur, je vais me séparer de cette famille d'adoption que j'aime et qui m'aime aussi. Ils connaissent mes intentions, et j'ai dû résister aux plus réelles marques d'amitié ! Ma santé demande la tranquillité et l'air des champs ; je sens que le silence, la solitude, des occupations de mon choix, feront du bien à mon corps et à mon âme. Ma modeste fortune, accrue, de la pension que mes amis m'ont obligée d'accepter, me permet d'aller vivre en Touraine, dans un joli village, non loin de la ville de Loches, qu'habite ma sœur. Je verrai souvent Léonide, et je serai seule sans être isolée. Ce plan de vie me sourit ; mais je ne me dissimule pas combien il me sera pénible de dire adieu à ceux dont j'ai partagé depuis seize ans les joies et les peines. Le cœur a tant de peine à se déprendre de ses affectueuses habitudes, et cependant, par une étrange contradiction, tout en regrettant d'avance ceux que je vais quitter, je soupire après mon ermitage, mon loisir et mon indépendance. J'ai toujours goûté ce mot de nos pères : *Mettez un intervalle entre la vie et la mort*. Je crois qu'il est bon, qu'il est salutaire de se recueillir dans le calme, de se séparer, si l'on peut, des agitations de la vie, afin de se fortifier contre les terreurs de l'âge avancé et de se préparer au dernier acte du drame.

Loches, juillet. 1850

La cruelle séparation est accomplie ; j'ai quitté mes chers amis, ma Claire bien-aimée, au milieu de leurs larmes et des miennes. Me voici près de ma sœur, qui m'a reçue avec une extrême tendresse, et nous préparons ensemble mon installation. J'ai loué une jolie maison suivie d'un jardin et d'un verger ; on m'a procuré une jeune servante villageoise ; j'achète des meubles simples et solides, des rideaux, du linge, et je trouve un certain plaisir à ces détails, qui me rappellent que pour la première fois de ma vie, je vais être moi.

Que de grâces je dois à Dieu ! Je suis entrée dans la vie par une porte étroite, celle de la pauvreté, de la pauvreté qui doit vivre côte à côte avec la richesse. J'apportais avec moi un lourd bagage d'ambition, de désirs de fortune, de rêves de gloire et d'affection ; j'aspirais à tout ce qui fait le bonheur selon les vues humaines, depuis un nom célèbre jusqu'aux élégances du foyer domestique, jusqu'aux tendres attachements de l'épouse et de la mère. La plupart de ces désirs étaient bien répréhensibles, car ils étaient entachés d'orgueil et d'envie ; je ressentais une sourde antipathie contre ceux dont j'élevais les filles pour un peu d'argent, à la table de qui je m'asseyais, étrangère et négligée. Le Seigneur a permis que des insuccès, des peines, des déceptions m'aient éclairée sur mon propre cœur ; je me suis rapprochée de Dieu comme du souverain consolateur, et peu à peu la main divine a versé le baume dans mes blessures ; elle m'a appris à chérir, pour l'amour de lui, et mes semblables, et les devoirs qui me liaient envers eux. J'ai trouvé qu'il était doux de renoncer aux joies de la terre, de mettre en Dieu seul son espérance, d'aimer les autres avec charité, avec dévouement, et sans obtenir en échange autre chose qu'une amicale bienveillance : mon âme s'est adoucie et élargie tout à la fois, je le dis ainsi, non pour me vanter, car, hélas ! je sais ce que je vaudrais, mais pour rendre à mon Dieu l'honneur qui lui est dû. *Je ne puis rien par moi-même, je puis tout en celui qui me fortifie*. Et touchant au soir de ma vie je ne désire qu'une chose ; c'est que chaque jour qui m'est laissé soit à Dieu, à Dieu seul ! A lui mon repos ! à lui ma liberté !

R....., octobre 1850.

Mon ermitage me ravit et me fait répéter à chaque heure du jour avec le vieux Ducis :

Il n'est pas de petit chez soi.

Le village se compose d'une longue rue, semée de bouquets d'arbres et de haies vives qui interrompent la ligne des fermes et des boutiques champêtres. Cette rue s'élargit à son extrémité et forme une petite place close par l'église, vieux monument d'un style gothique très pur et dont la flèche aiguë s'aperçoit au loin dans le pays. Des deux côtés de l'église sont deux maisons vieilles aussi, mais solides ; l'une est le presbytère, l'autre c'est ma demeure à moi. Une porte cintrée donne entrée dans un corridor dallé et sonore, où quelques corbeilles remplies de dahlias et de marguerites répandent la gaieté ; à gauche le salon et la salle à manger, à droite la cuisine. Le salon, quoiqu'il soit orné de la pendule et des candélabres de la pauvre tante Clément, est un peu triste, et je le garde pour les grands jours ; mais la salle à manger, chaude l'hiver, fraîche l'été, dont les larges fenêtres sont encadrées par des rameaux de vigne, ma salle à manger si modeste et si commode, est mon séjour de prédilection ; de là je vois le clocher de l'église où les heures chantent pour moi, et le jardin que l'automne n'a pas dépouillé de ses fleurs. Un quart du terrain est consacré aux légumes ; derrière le jardin s'étend le verger, ombragé de pommiers et de cerisiers, et dont l'herbe épaisse et veloutée nourrit une vache. Au premier étage mon petit logis a trois chambres, une pour moi, une pour Léonide, une qui me sert à la fois de bibliothèque et d'oratoire. Des fenêtres de ces chambres on découvre une vue de la Touraine enfin ! Je suis satisfaite ici, dans cette humble maison qui s'abrite à l'ombre du sanctuaire, et je demande à Dieu du fond du cœur de le servir fidèlement, et, s'il lui plaît, d'y mourir en paix.

R..., février 1851.

La vie que je mène pourrait paraître monotone, mais je la trouve délicieuse ; tous mes moments sont réglés : le matin je vais à la messe, où bien souvent j'assiste presque seule ; le soir je retourne encore à cette chère église. Je m'unis de cœur aux chants mélancoliques de la fin du jour, à ce *Salve Regina* qui exprime si bien les misères de l'homme dans cette

vallée de larmes, aux autres hymnes de la Vierge, si douces et si recueillies ; je reçois avec bonheur la bénédiction du saint sacrement, qui clôt la journée. Du matin jusqu'au soir je lis, j'écris, je vais au jardin, je veille à ce que Nanette donne de bons soins à ma belle vache blanche, et surtout je travaille à l'aiguille. J'ai obtenu la faveur de raccommoder le linge de l'église : pauvre linge, trop usé pour que je tire beaucoup de gloire de mes reprises, et, cela fait, je tricote, je fournis de bas et de chaussons les pauvres gens du village : petite aumône bien amusante à faire, et dans laquelle Berthe et Claire sont de moitié ! Elles m'ont fourni une énorme provision de laine excellente, et les aiguilles vont pendant que je me promène et pendant que je lis. J'ai tâché, à la prière des notables, de former quelque peu la maîtresse d'école du village, et j'y réussis, car c'est une fille intelligente, pieuse et pleine de bon vouloir. Nous nous efforçons, à nous deux, de faire de notre mieux pour que nos petites filles connaissent la religion, sachent lire, écrire et surtout bien travailler des mains. Nous mettons notre orgueil à en faire de bonnes ménagères. Cette espèce d'inspection, qui me rappelle les labeurs auxquels j'ai dévoué ma vie, m'intéresse infiniment, et comme on ne peut vivre tout à fait en ermite, je vois souvent M. le curé et sa sœur, fort respectable personne, le notaire et sa femme (neveu, par parenthèse, de mes excellents amis M. et madame Geslin), et deux ou trois vieilles demoiselles qui m'apprennent le chemin de la maison des pauvres, et dont je reçois toutes sortes de bons offices. Nous avons un grand projet pour l'été prochain : nous voulons organiser une petite pharmacie destinée aux indigents, et y ajouter quelques paires de draps de lit qu'on pourra prêter aux malades ; mais c'est encore un secret !

R..., avril 18...

Je n'ouvre plus ces feuilles volantes ; qu'y écrirais-je ? ma vie et mes pensées ? l'extérieur et l'intérieur revêtus de paix et de monotonie ? c'est toujours la même chose, et c'est toujours du bonheur, j'insérerai ici une lettre que j'ai reçue de ma chère et bonne Claire :

Paris, 12 avril 18...

« Chère et digne amie,
Je vous écris en toute hâte, j'ai le

cœur rempli et il faut que je le déverser dans le vôtre. A qui parlerai-je, à qui me confierai-je, si ce n'est à vous, qui seriez mon amie de choix si vous n'étiez pas ma seconde mère ! Et je suis si émue... il faut que je parle... Vous savez quelle était depuis longtemps mon idée dominante, et combien je souffrais en voyant mes parents, si bons et si vertueux, éloignés de ces sentiments religieux qui, depuis mon enfance, m'ont consolée et rendue heureuse. Maman cependant y était revenue ; la maladie, les souffrances de Berthe l'avaient amenée au pied de l'autel pour dire sa peine au bon Dieu, et ce divin Maître avait fait le reste. La douce piété de maman, sa confiance, son esprit de prière m'édifient tous les jours. Mais papa ! je n'osais presque lui parler ; cependant, depuis quelque temps, je le voyais, feuilleter les livres que je lis habituellement, et, au début du carême, il me dit qu'il voulait suivre les belles conférences que l'on donne à Notre-Dame. Jugez combien j'étais contente ! cependant le carême s'avance ; on donnait la retraite pascale, et je ne pouvais savoir l'impression que ces beaux enseignements faisaient sur l'esprit de mon père ; il n'en parlait à personne, et moi je ne me hasardais à en parler qu'au bon Jésus, en le suppliant bien ardemment. Je craignais de n'avoir par été exaucée. Ce matin, jour de Pâques, j'étais à la messe et je me disposais à communier. Berthe et maman étaient là ; un homme vint s'agenouiller auprès de moi. Je ne le regardai pas ; je me levai pour aller à la sainte Table, il se leva aussi et se plaça à mes côtés. Je levai les yeux, soudain... oh ! Mademoiselle, c'était mon père ! Je ne pouvais en croire mes yeux et mon cœur se fondait de joie... J'ai entrevu le ciel en ce même temps que tous ceux que j'aime. Mon action de grâce n'a été qu'un *Alleluia* ! Nous sortîmes tous ensemble de l'église, émus, heureux autant qu'on peut l'être ici-bas, et mon père dit à maman, si contente aussi : — C'est ma petite Claire qui m'a amené là... — Oh ! il se trompe, c'est l'œuvre de Dieu !

Concevez-vous mon bonheur, chère et bonne amie ! non, je n'ai plus rien à souhaiter en ce monde... Je suis si pleinement satisfaite que je voudrais mourir, car j'ai atteint tout ce que je désirais.

Berthe est bien bonne et bien soumise à la volonté de Dieu : elle ne vit que pour

sa fille ; Fernande fait beaucoup d'aumônes, et il me semble qu'Aurèle ne la désapprouve pas ; vous voyez que tout va bien pour notre famille bénie.

Adieu, chère amie : aidez-moi à remercier Dieu de vous avoir eue pour guide, et si j'ai pu faire quelque bien, à vous en soit le mérite. Adieu, personne ne vous chérit plus et mieux que votre respectueuse élève.

CLAIRE."

Qu'ajouterai-je à la fin de cette lettre et de ce trop long manuscrit, sinon : *Deo gratias* !

MME BOURDON.

FIN.

BIBLIOGRAPHIE.

Les doctrines économiques depuis un siècle, par T. Charles Périn, professeur de droit public et d'économie politique à l'Université catholique de Louvain, correspondant de l'Institut en France. 1 beau volume, in-12, Prix 88. En vente chez J. B. Rolland et Fils, libraires, Montréal.

Les controverses économiques attirent aujourd'hui l'attention du public, et ce n'est pas sans raison, puisqu'elles agitent des questions sur lesquelles se jouent l'avenir et la vie même de nos sociétés.

Les catholiques, qui pendant longtemps s'étaient peu occupés d'économie politique, comprennent à présent combien il leur importe de ne pas rester dans l'ignorance de ce qu'enseigne et de ce que veut cette science dont la Révolution a fait une de ses armes les plus redoutables.

A l'économie révolutionnaire les catholiques opposent l'économie chrétienne. C'est, comme l'a dit Proudhon, un combat qui se livre sur ce terrain entre l'Eglise et la Révolution. Chaque jour apporte la preuve qu'en posant ainsi la question, le célèbre socialiste ne s'est point trompé.

Pour s'engager avec chance de vaincre dans cette terrible bataille, il faut avant tout bien connaître l'ennemi, il faut savoir à quoi tend la Révolution en matière d'organisation du travail et d'économie sociale. Il faut aussi s'éclairer sur ce qui doit être accepté dans l'ordre actuel du travail, au milieu de tant de choses à détester et à rejeter. Autrement on courrait le grand risque de compromettre l'œuvre si urgente de la contre-révolution économique, en dépassant le but et en condamnant, simplement parce qu'elles sont nouvelles des lois, des coutumes, des libertés, qui en elles-mêmes n'ont rien de condamnable, et que les circonstances expliquent et justifient.

Le moment est donc venu pour nous d'étudier les origines, les développements et les vicissitudes de la science économique, d'opérer, au milieu de la diversité et de la complication des théories où elle s'est égaré, le discernement du vrai et du

faux, du bien et du mal. Tel est le but que s'est proposé l'auteur du livre que nous publions.

LIVRES A DONNER EN ÉTRENNES

Parmi les nombreux objets propres à être donnés comme étrennes, nous ne connaissons rien d'aussi agréable, d'aussi utile et en même temps d'aussi peu dispendieux que les livres. Aussi conseillons-nous à tous ceux qui, par leur position, la parenté, etc., se trouvent dans l'obligation de faire des présents, de s'adresser à M. J. B. Rolland et Fils, 12 et 14 rue St. Vincent, à Montréal.

Ces messieurs, qui ont toujours en mains un assortiment complet de livres de Prières et d'histoires, ont encore reçu, en prévision des fêtes de Noël et du Jour de l'An, une collection complète de beaux volumes, entre autres : Les beaux volumes de la collection Didot, à \$10 chacun. Cette collection comprend les éditions de luxe suivantes : Jesus-Christ—les Arts au moyen âge—St Vincent de Paul—Notre-Dame de Lourdes.—Ste Cécile.—Jeanne-d'Arc, etc., etc. ; les volumes grand in-8, reliés en chagrin, tranches dorées et magnifiquement illustrés, et parmi lesquels on remarque : Les Montagnes.—Le désert et le monde sauvage—Les aventures de Robin Jonet—La Terre Sainte à \$2.50.—Le Baron des Adrets — Les Contes Arabes — Les quatre derniers papes — La Jerusalem délivrée, etc, etc, à \$1.75. Les beaux volumes illustrés de la Bibliothèque Rose à 50 cents le volume broché, ou 80 cents relié, parmi lesquels on remarque les œuvres de Mme de Ségur : Les bons enfants — François le Bossu — L'auberge de l'Ange Gardien, etc., etc. ; les œuvres de Melle Gouraud, Le livre de maman, — Lettres de deux poupées — Le petit colporteur — L'enfant du guide, etc., etc. Il y a aussi la collection des ouvrages de Mme P. L. Olivier qui se composent de jolis volumes in-12, illustrés avec cartonnage en chromo : Les Anémones-Bluets-Jasmins-Pervenches-Lilas, etc., à 50cts le volume ; enfin, un choix complet d'alphabets illustrés et de livres d'images pour les enfants, appropriés à tous les âges et à tous les prix, de 5 cents à \$2. chacun.

On peut voir par cette courte énumération que l'on aura que l'embarras du choix.

On peut très facilement se faire expédier par la poste tous les ouvrages en vente chez MM. Rolland et Fils : il suffit qu'on en fasse la demande à ces messieurs, qui expédieront les effets franco par le retour de la malle.

Unique occasion de se former une bibliothèque à bon marché, Quinze par cent de remise sur tous les achats d'au moins dix dollars des ouvrages de Théologie, Histoire, Littérature, Droit, Médecine, etc., etc.

En établissant une manufacture de papier, nous avons décidé de nous occuper à l'avenir plus particulièrement de la PAPETERIE, de la LIBRAIRIE CLASSIQUE et de PIÉTÉ, pour la

vente en gros et l'importation sur demande ; et afin d'écouler le plus promptement possible notre fond de livres et d'articles de détail, nous ferons une grande réduction sur les prix, sous forme d'escompte, suivant l'importance des achats.

C'est donc une bonne occasion pour les messieurs du Clergé de se pourvoir à bon marché et à des conditions faciles de livres de théologie et autres dont ils peuvent avoir besoin. Les médecins, les hommes de loi, ainsi que les amateurs de la littérature ne manqueront pas non plus de venir faire un choix d'ouvrages de leur convenance, car il va sans dire que les prix augmenteront nécessairement lorsque le fond de détail de notre Librairie sera vendu.

J. B. ROLLAND & FILS, Libraires-éditeurs.
12 & 14, Rue St. Vincent, Montréal.

Récompenses ou Etrennes de Noël et du Jour de l'An.

Grande variété de Livres, l'Histoire et de Piété, en reliure cartonnage doré ou en cuir, depuis 25 cts à \$36 la doz.

Images découpées par paquets de 100, à 15, 20, 25, 30, 40 et 50 cts.

Images gaufrées par paquets de 50 à 30, 50, 75 et \$1.00.

Images dentelles, à 25, 40, 60 et 80 cts la doz.
Chromos découpés, à 10, 15, 25, 40 et 60 cts la doz.

Chromos dentelles à 25, 40, 60 et 80 cts la doz.

CARTES DE NOEL ET DU JOUR DE L'AN.
avec mottos en français, par douzaine assortie, à 45, 50, 60, 80 à \$1.00.

N. B. — Les images, cartes et chromos sont expédiés franco par la poste sur réception du prix.

J. B. ROLLAND & FILS, Libraires-éditeurs.
12 & 14, Rue St. Vincent, Montréal

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Organe des Instituteurs catholiques de la province de Québec.

PARAISANT LE 1er DE CHAQUE MOIS

PAR LIVRAISON DE 32 PAGES.

Le prix d'abonnement n'est que D'UN DOLLAR en tout payables d'avance et D'UN DOLLAR ET DEMI payable à la fin de l'année.

J. B. ROLLAND & FILS.

ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES.

Nos. 12 et 14, Rue St-Vincent, Montréal.

N. B. — Les annonces pour "demandes d'instituteurs" et "situations demandées" seront publiées pour le prix de \$1.50, et \$1.00 seulement pour les abonnés du journal; les autres annonces seront insérées au prix de 10 centins la ligne pour chaque insertion.